

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 5 mai 2011, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 15 du mercredi 20 avril 2011 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Réponse à la question écrite intitulée "Centre portugais à la rue des Tilleuls" (PCSI).
5. Réponse à la question écrite intitulée "Sécurité des piétons au chemin des Vauches" (PCSI).
6. Réponse à la question écrite intitulée "Saint Jean parti, saint Glinglin s'imposera-t-il ?" (Passage).
7. Réponse à la question écrite intitulée "Etat de la route de Coeuve sur le ban de Porrentruy" (Passage).
8. Traitement du postulat intitulé "Accompagner et aider les associations de musique actuelle dans leurs aspirations" (PCSI).
9. Traitement de la motion interne interpartis intitulée "Prises de positions du Conseil municipal dans les convocations aux séances du Conseil de ville, relatives au traitement de motions et postulats".
10. Traitement de la motion intitulée "Une place de parking digne de ce nom : l'Esplanade des Tilleuls" (PLR).
11. Traitement de la motion intitulée "Pour une composition plus démocratique des commissions municipales" (Passage).
12. Approuver la modification partielle du plan de zones concernant les parcelles n° 1509, n° 1512 et n° 1513, sises Sur Roche de Mars.
13. Divers.

M. Didier Nicoulin, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Est excusée pour le PDC :
Mme Anne Roy - remplacée par Mme Isabelle Mioche Henry.

Sont excusés pour le PLR :
M. Manuel Godinat - remplacé par M. Gérard Reusser.
M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Thierry Simon.

Sont excusés pour le PS :
M. Jean-Luc Baierlé - remplacé Mme Margaux Häni.
M. Patrick Raval - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :
Mmes Rosalie Beuret Siess, Chantal Braichet, Francine Chapatte, Danièle Chariatte, Elisabeth Crevoisier Cerf, Margaux Häni, Irène Merçay, Isabelle Mioche Henry, Aline Nicoulin, Corinne Zwahlen.
MM. Nicolas Babey, Laurent Barotte, Stéphane Berdat, Fabrice Briot, Gérard Brunner, Frédéric Caillet, Carlo Caronni, Pierre-Olivier Cattin, Martial Courtet, Ronald Cramatte, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Philippe Eggertswyler, Xavier Frainier, Charles Freléchoux, Victor Giordano, Marcel Godinat, Michel Hauser, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Jean-Luc Plumey, Gérard Reusser, Michel Saner, Vincent Siegenthaler, Thierry Simon, Frédéric Sollberger, Nicolas Theurillat, Joseph Thierrin, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :
M. le Maire Gérard Guenat, MM. Marcel Bailly, Julien Loichat, François Laville, Eric Pineau, Claude Rebetz, Patrick Riat, Thomas Schaffter, Gabriel Voirol, André Kubler, secrétaire municipal.

M. le Président : J'ai le plaisir d'ouvrir la troisième séance de l'année 2011. Je vous salue toutes et tous très cordialement. Mes salutations vont également à Monsieur le Maire, à Messieurs les Conseillers municipaux, à M. André Kubler, secrétaire municipal, à M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville, à la presse et au public.

L'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : M. Hugues Leuenberger et M. Yves Voisard.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président : Au nom du Conseil de ville et au nom du Conseil municipal, j'adresse mes sincères condoléances à Mme Anne Roy, ainsi qu'à sa famille, suite au décès de leur maman, Mme Odile Fridez.

J'ai reçu la démission de Mme Servane Bédard en tant que suppléante du Conseil de ville. Je vous donne lecture de sa lettre :

"Monsieur le Président du Conseil de ville,
Je vous fais part de ma décision de démissionner du Conseil de ville, en ma qualité de Conseillère de ville suppléante. Il m'est actuellement impossible de participer aux séances du Conseil de ville pour des raisons professionnelles.
Afin que mon parti puisse assurer l'ensemble de ses sièges, je souhaite donc être remplacée par une ou

un suppléant proposé par le groupe socialiste.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil de ville, l'expression de mes sentiments les meilleurs".

Elle sera remplacée par M. Giorgio Orlandi à qui nous souhaitons un bon retour parmi nous.

2. Informations du Conseil municipal

M. le Président : Pour ce point, je cède la parole aux représentants du Conseil municipal pour nous donner quelques informations sur les dossiers importants de la Commune. Je vous rappelle que la durée des interventions ne devra pas excéder 10 minutes et qu'il n'y aura pas de débat sur les différents objets abordés.

M. Gabriel Voirol : J'aimerais juste porter à votre connaissance deux informations qui touchent des dossiers que vous avez eus à traiter ou en tout cas avec lesquels on a eu des échanges.

Le premier concerne le radon. Vous savez, à l'occasion des modifications qui ont été apportées sur les valeurs limites où les nouvelles constructions devraient se situer entre 100 et 210 Bq/m³. Nous avons donc mené une nouvelle campagne d'analyse pour 10 bâtiments communaux afin de connaître l'état, en particulier des bâtiments de type scolaire. Sur les 10 bâtiments analysés, il n'y a aucun assainissement qui est demandé puisque 9 bâtiments sont en-dessous de 100 et un à 114, donc largement en-dessous de 210 Bq/m³. Cela ne veut pas dire que la situation est définitivement réglée, bien au contraire car cela dépend des fissures. Nous mènerons d'autres campagnes, à des intervalles encore à définir.

La deuxième information concerne le chantier de protection contre les crues En Roche de Mars. Ce matin, nous avons eu une conférence de presse avec la Mobilière qui a donc accepté d'aider la Municipalité de Porrentruy en participant dans le cadre de ce projet à hauteur de 200'000 francs et surtout pour vous indiquer que toutes les oppositions ont été levées dans ce chantier et que le début des travaux se fera le 16 mai, dans à peu près une semaine et là il y aura encore moult informations qui seront fournies à la population s'agissant des suites et des conséquences de ce début de chantier.

3. Questions orales

12 questions orales ont été déposées ce soir.

1/ Question de M. Hugues Leuenberger

Le dossier de la rénovation de l'Inter alimente depuis plusieurs semaines de nombreuses questions dans l'opinion publique. Il nourrit les passions et divise les bruntrutains, notamment sur le plan architectural. Devant les derniers développements rencontrés dans ce dossier, j'aimerais obtenir des autorités municipales une réponse claire aux questions suivantes :

- Quelle est la réalité actuelle des coûts de rénovation de l'Inter par rapport au budget que nous avons voté ? Quelle sera l'ampleur du dépassement financier en prenant en compte le retard des travaux, la perte du prêt du million sans intérêt, la perte de la subvention du Canton ? Mais surtout en prenant en compte, désormais, la découverte imprévue d'amiante et le surcoût évident occasionné par la réalisation d'une nouvelle variante de la cage de scène, peut-on espérer enfin un effort d'information et de transparence dans ce dossier ?
- Dans le Quotidien jurassien du 18 avril dernier, on apprend, par ailleurs, l'existence d'un rapport gardé secret - le Conseil de ville en est informé par la presse, on se demande pourquoi - rédigé il y a plusieurs mois par Mme Amalita Bruthus, restauratrice d'art, qui signale à l'Inter des découvertes somptueuses de première importance pour le patrimoine de la ville, découvertes qu'elle qualifie d'exceptionnelles. Que compte-t-on faire pour conserver et mettre en valeur toutes ces merveilles ? Peut-on avoir ici l'assurance qu'elles seront préservées ? Dans l'affirmation, le coût de cette restauration a-t-il été budgété ?
- Le don des époux Giavarini, dont on nous a tant parlé, a-t-il été versé à la ville de Porrentruy ? Si la réponse est négative, la mort d'un des deux donateurs remettrait-elle en cause ce don d'une manière ou d'une autre ?
- Enfin, pourquoi les autorités municipales ont-elles refusées d'entamer ces dernières semaines des négociations avec l'opposant qui a décidé aujourd'hui de faire recours devant le Tribunal fédéral. Ce citoyen a appelé de ses vœux, à de réitérées reprises, par voie de presse, l'ouverture d'un dialogue avec les responsables du dossier. A mon sens, la ville aurait sans doute gagné un temps précieux et peut-être de l'argent à daigner organiser une rencontre avec lui.

Réponse de M. Thomas Schaffter : Je vais essayer de répondre à ces douze questions, à peu près, je pense, dans le cadre de ce dossier.

Très rapidement, sur la question financière, il est bien sûr trop tôt pour vous dire, par rapport au devis, quelles seront les conséquences définitives d'un éventuel retard lié au recours. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que toutes les adjudications attribuées par le Conseil municipal sont parfaitement dans le devis qui a été présenté ici devant ce Conseil de ville.

Concernant l'amiante, vous y avez fait référence; j'ai vu aussi que le recourant y faisait référence comme quoi c'était surtout l'élément qui permettrait de justifier un recours au Tribunal fédéral. L'amiante ne va pas faire perdre trois ou quatre mois à ce projet de rénovation puisque les travaux de désamiantage vont commencer, si ce n'est pas la semaine prochaine, la semaine d'après et devraient durer maximum deux semaines. Ces travaux n'empêchent pas que d'autres éléments de rénovation ou de construction se fassent dans les parties du bâtiment qui sont autorisées. De ce côté-là, on ne peut pas dire que l'amiante va faire perdre des mois au projet de rénovation. Vous souhaitez de la transparence, je vais vous en donner, je n'ai aucun problème avec ça. Le surcoût lié à ce désamiantage est estimé à environ 30'000 francs sur cette découverte qui exige d'avoir recours à des entreprises spécialisées.

Pour la question des donateurs, actuellement le Conseil municipal est en discussion avec le donateur principal et est sur le point de concrétiser, en fait, une rencontre pour marquer toute notre gratitude puisque ce don de 2 millions de francs n'est pas remis en question en l'état actuel du dossier. Il sera même confirmé ces prochains jours, cela nous a été signalé par le représentant légal.

Il était connu qu'une étude approfondie devait être faite sur les questions patrimoniales, il n'y a rien d'étonnant à cela. Ça fait partie du dossier de rénovation et de construction. Cette étude n'a rien de secret puisqu'elle a été reflétée dans la presse, vous y avez fait allusion. Elle n'apporte rien de particulier ou ne change rien au projet de rénovation. Toutes les découvertes qui ont été faites de ces valeurs patrimoniales et surtout de ces vestiges de l'art nouveau sont dans la salle elle-même et une partie dans le restaurant. Toute la partie contestée par le recourant qui se concentre sur l'arrière scène actuelle et la cage de scène n'est pas du tout concernée par ce rapport et cette analyse. Donc, autant dire que ce sont des belles découvertes. Si vous reprenez le devis de rénovation, - qui maintenant commence de dater, je le regrette tout autant que vous -, vous constaterez qu'il prévoyait bien une réhabilitation de ces éléments patrimoniaux puisque l'Office de la culture et l'Office fédéral de la culture nous accompagnent dans ce dossier et c'est bien aussi pour cette raison que nous avons une subvention de leur part, c'est pour restaurer le patrimoine de ce bâtiment.

M. Hugues Leuenberger se déclare satisfait.

2/ Question de M. Carlo Caronni

En 2010, le peuple suisse a accepté en votation la modification de la loi sur le chômage, avec effet au 1^{er} avril de cette année.

Ainsi, suite à cette modification, des personnes sont arrivées en fin de droit. Certaines se trouvent dans une situation financière critique, voire dramatique.

Selon les chiffres cantonaux, il s'agirait de 250 personnes pour le Canton du Jura. Maigre consolation, le Service des Arts et Métiers et du Travail prévoyait une centaine de personnes de plus.

Le Conseil municipal peut-il nous renseigner sur la situation à Porrentruy ?

Réponse de M. Julien Loichat : Je vous remercie de poser une question sur les personnes en fin de droit puisque nous en sommes à peu près à un mois à la suite de l'instauration de la nouvelle loi sur l'assurance chômage au niveau fédéral qui a été acceptée par le peuple suisse, mais pas véritablement pas le Canton du Jura, je vous renvoie aux chiffres de la votation.

Pour Porrentruy, les chiffres nous sont effectivement connus. Du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} avril 2011, y compris avec l'application de la nouvelle loi sur l'assurance chômage, 46 personnes en ville de Porrentruy sont arrivées en fin de droit. De ces 46 personnes, actuellement, 9 personnes sont en programme d'occupation, 9 personnes sont en attente d'un programme d'occupation et les 28 autres personnes ont soit retrouvé du travail, soit elles n'entrent pas dans les conditions d'octroi d'un programme d'occupation, donc ne rentrent pas non plus dans les conditions de l'aide sociale puisque ces demandes et ces conditions sont liées.

Nous avons donc en ville de Porrentruy uniquement 9 personnes sur le carreau, ça reste toujours 9 personnes de trop, on est d'accord, mais la déferlante annoncée par les autorités fédérales, par les autorités sociales nationales et romandes n'est pas aussi conséquente qu'on aurait pu l'imaginer; cela ne veut pas dire que le problème n'existe pas et qu'il n'y pas des gens qui se retrouvent dans des situations difficiles. On doit pouvoir, dans une certaine mesure, les soutenir mais la situation est moins critique que nous aurions pu penser à l'époque. Cette situation est principalement due à une légère reprise du travail et à certaines conditions cadres qui ont été posées par le Canton du Jura qui permettent d'absorber tout ou

partie de l'arrivée massive de chômeurs en fin de droit sur l'ensemble du Canton. Je vous renvoie pour cela aux conférences de presse qui ont paru dans les médias locaux concernant les programmes d'occupation. Les départements cantonaux de l'économie et de l'action sociale ont mis en place un certain nombre de mesures comme les programmes d'occupation augmentés, pas en durée mais en nombre, des allocations d'initiation au travail qui seront plus généreuses, des programmes d'occupation qui seront aussi probablement possibles dans le privé. Enfin, un certain nombre de modifications et de modernisations mais tout cela doit être entériné au final par le Parlement jurassien dans le cadre de la révision de la loi sur les mesures en faveur des demandeurs d'emploi. Pour l'instant, à ma connaissance, mais vous le savez sûrement mieux que moi, M. Caronni, puisque vous êtes député, cette loi n'a pas encore été proposée aux commissions parlementaires, ni même au Parlement.

Concernant la Municipalité, ce que nous pouvons faire, vous le savez. Nous avons adopté un catalogue de mesures, c'est une boîte à outils à disposition du Conseil municipal. Cette boîte à outils a déjà été utilisée par l'instauration d'une mesure. Cette mesure a fait l'objet d'un compte-rendu dans la presse, il s'agit du soutien à l'engagement. En ce qui concerne les autres mesures que nous avons prévues, nous devons revoir un tout petit notre catalogue puisque la Confédération, dans le cadre de la révision de l'ordonnance, a bloqué toutes les possibilités aux autorités politiques locales et publiques de pouvoir mettre en place des programmes d'occupation qui augmentaient les périodes de cotisation. L'objet du catalogue de mesures était en autres de mettre des mesures en place qui permettaient ces périodes de cotisation, ce qui fait que nous devons un tout petit peu revoir les choses puisque l'article 38 de l'ordonnance nous bloque évidemment et la Confédération a atteint son but par ce biais.

M. Carlo Caronni se déclare satisfait.

3/ Question de M. Frédéric Sollberger

Porrentruy.ch, la porte d'entrée de notre belle cité sur la toile ! Une carte de visite qui devrait être assurément résolument dynamique afin de présenter Porrentruy aux internautes. Mais aussi un site qui devrait permettre à tout un chacun de trouver tous les renseignements nécessaires et utiles à la vie de notre ville.

Si, au premier abord, on est séduit par l'aspect graphique de la page d'accueil, force est de constater qu'en se baladant et en creusant un peu parmi les onglets et les liens, on remarque que certaines informations manquent ou sont obsolètes.

J'en veux pour preuve et comme premier exemple notre périph'piétonnier. Eh bien, il n'en est fait mention nulle part, ni en terme de promotion, ni sous forme de plan à l'usage des marcheurs, alors qu'un fascicule existe et est disponible.

Un autre exemple : au guichet virtuel, vous pouvez consulter la plupart des règlements régissant notre Commune, sauf celui sur les constructions. On vous invite à venir le consulter sur place au Service des travaux publics. Or, ce règlement est disponible et consultable par le biais du Géoportail du Canton. Il est évident qu'il manque un lien sur "porrentruy.ch".

Je ne vais pas m'étendre plus quand bien même on pourrait encore mentionner le fait que les membres de certaines commissions municipales ne sont pas à jour, mais, d'une manière générale, je trouve que notre site manque de vivacité, de convivialité et que certaines informations devraient être davantage mises en valeur sur notre page d'accueil, à l'image des terrains disponibles, par exemple.

D'où ma question :

- Le Conseil municipal a-t-il prévu, à court terme, de faire le nécessaire pour corriger les quelques remarques citées précédemment et, à moyen terme, envisager d'améliorer, voire de relooker la visibilité de Porrentruy sur le net ?

En, si je peux me permettre encore une dernière remarque, je suis très heureux de constater que la mise en place de la borne Wifi au Pré de l'Etang a été réalisée, je suis toutefois surpris de voir qu'il faille un mot de passe pour se connecter, mot de passe divulgué soit dit en passant sur notre site Internet, aux points forts de notre page d'accueil, j'avais cru comprendre que cette borne Wifi serait totalement libre d'accès !

Réponse de M. François Laville : Les remarques qui viennent d'être exprimées sont en bonne partie justifiées. Le Conseil municipal est conscient de la situation et d'un certain nombre de défauts sur le site. Cela tient aussi des difficultés que nous avons eues avec l'entreprise qui était chargée de gérer ce site et qui a connu des problèmes de personnel, notamment en ce qui concerne la personne qui était chargée du suivi de ce site.

Pas plus tard qu'à la séance qui a précédé ce Conseil de ville, le Conseil municipal a pris la décision d'allouer un crédit pour déjà réaménagé, actualisé, rendre plus intéressant et plus vivant la page d'accueil. Dans un deuxième temps, vraisemblablement dans le courant de l'automne, nous procéderons à une analyse un peu plus approfondie qui va exactement dans le sens qu'a énoncé M. Sollberger.

M. Frédéric Sollberger se déclare satisfait.

4/ Question de M. Martial Courtet

La belle météo de ces derniers temps pousse nos concitoyens vers les sorties en plein air. Et la sécheresse qui découle de ce temps radieux a aussi des conséquences sur le gosier de certains jeunes, et moins jeunes, qui ont pris l'habitude de faire l'apéro au Pré de l'Etang. Jusque-là, rien de bien neuf. Le problème est que ce parc est victime de son succès, avec la venue d'un très grand nombre de personnes le vendredi après-midi, notamment.

Notre police locale, y compris le maire, gère cela en mêlant judicieusement prévention et sanctions, au sujet de l'alcool en particulier.

Néanmoins, afin de compléter ces mesures, serait-il possible de réorganiser la gestion des détritux, du verre et de l'alu, de façon proportionnée à ce nouvel afflux de personnes ou, au moins, d'installer plusieurs conteneurs pour récupérer ces déchets supplémentaires ?

Réponse de M. le Maire Gérard Guenat : Cette question aura, ce soir, au moins le mérite de nous rappeler une chose, c'est que notre parc du Pré de l'Etang est apprécié de la population. Il est toujours en ordre et bien entretenu par les employés de la voirie.

Néanmoins, il faut considérer, et j'étais le premier à le constater il y a environ trois semaines, que ce parc est occupé de manière beaucoup plus intense le vendredi en fin de journée. Les étudiants ont décidé de se réunir dans ce parc de 17 heures jusqu'à environ 20 heures pour boire des coups; ce qui crée des déchets.

Au niveau du comportement des étudiants, il n'y a jamais eu de problème. Par contre, le problème des déchets reste posé et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé au Service des travaux publics de faire une offre pour le ramassage de ces déchets.

Tout à l'heure, le Conseil municipal en a débattu et a pris une décision dans ce sens car on ne peut pas admettre que, chaque samedi matin, les employés de la voirie ramassent entre 500 et 800 kilos de verre, de boîtes en alu, de carton, etc. Cela donne une mauvaise image de cet endroit. Par conséquent, dans les meilleurs délais, le Service des travaux publics installera des conteneurs réduits car il ne s'agit pas d'installer un écopoint, loin de là, je ne le supporterais pas car ce n'est pas un lieu pour mettre un écopoint. Il s'agit simplement de montrer notre bonne volonté envers les utilisateurs du parc du Pré de l'Etang et que nous faisons un effort. Mais les utilisateurs doivent aussi faire l'effort du tri sélectif, ce qui obligera, peut-être, la Municipalité à augmenter cette capacité sur d'autres parcs publics.

Pour l'instant, on gère la situation au Pré de l'Etang et on va s'améliorer dans les plus brefs délais.

M. Martial Courtet se déclare satisfait.

5/ Question de M. Laurent Barotte

St-Germain à l'abandon.

Depuis le début de l'hiver dernier, l'état du passage souterrain de Saint-Germain se dégrade. Des dizaines de graffitis que je n'oserais pas décrire ici, de peur de heurter vos oreilles chastes et pures, rendent cet espace hostile, peu accueillant et laid.

Quelle image donne-t-on de notre ville ?

Qu'en est-il du contrat que la Commune avait passé avec une société de nettoyage ?

Le Conseil municipal est-il conscient du problème ? Si oui, qu'envisage-t-il de faire pour remédier durablement à cette situation déplorable ?

Réponse de M. Claude Rebetez : Je réponds bien volontiers. Pour vous donner satisfaction, il est prévu, par le Service des travaux publics, qu'un nettoyage se fasse une fois par année au niveau du passage sous-voies en question. Le hasard fait, - ce que vient de me souffler le Maire -, que ces toutes prochaines semaines ces travaux de nettoyages seront effectués.

M. Laurent Barotte se déclare satisfait.

6/ Question de M. Frédéric Caillet

C'est par la lecture du Quotidien jurassien que j'ai appris l'avancement soudain du dossier de la patinoire. Nous apprenons avec un brin d'amertume que le SIDP a déjà accepté la variante à 16 millions de francs. 9, 16, 53 millions de francs, il y a là des chiffres qui laissent songeur, voire pantois le citoyen de Porrentruy.

Des anciens dossiers comme l'Inter et qui comptaient quelques millions de francs de moins avaient, à l'époque, marqué le Conseil de ville par ses frictions échaudées.

Le dossier de la patinoire est et sera un sujet sensible aux yeux de beaucoup de monde. 2015, année de fin de contrat pour son entretien par la ville, arrive à grands pas et nous sommes aux prémices des élections 2012, que de beaux débats en perspective, Mesdames et Messieurs !

Raisons pour lesquelles je vous pose les questions suivantes :

- Quel est son calendrier de présentation à la population ainsi que sur nos tables, ici au Conseil de ville ?
- Et comment se fait-il que la Commune ait déjà pris la décision de continuer à déboursier 400'000 francs par année pour son entretien alors que le Conseil de ville n'a toujours pas été nanti de ce dossier ?

Réponse de M. Thomas Schaffter : Vous parlez du dossier de la patinoire qui est, en effet, un dossier extrêmement important pour la ville de Porrentruy et pour l'ensemble de la région et du district.

Vous évoquez des montants d'investissement qui ne sont pour l'instant que des ordres de grandeur. Il est important de rappeler que le Conseil municipal n'a pas pris de décision définitive dans ce dossier; le SIDP non plus d'ailleurs. Les maires ont été relativement clairs là-dessus. Par contre, vous devez bien vous imaginer que pour pouvoir obtenir un avant-projet de qualité ou qui correspondrait aux attentes des utilisateurs de cette infrastructure, il y avait lieu aussi de définir plus précisément quel pouvait être le contexte financier pour la rénovation de ces deux infrastructures.

J'aimerais rappeler que ce n'est pas par volonté de faire vite qu'on réactive ce dossier. La patinoire de Porrentruy est dans un état pitoyable, en particulier sa toiture. Une étude demandée l'année passée nous l'a confirmé. On a également appris, avec cette étude, que la statique du bâtiment était encore saine et de qualité. Toutes ces informations sont bien sûr utiles et nécessaires pour la conduite d'un projet de cette importance puisqu'elles nous permettent de déterminer si on doit raser, reconstruire, réaménager l'ensemble du secteur ou non.

Pour la piscine, je dirais que c'est même encore pire puisque du jour au lendemain la piscine de Porrentruy peut s'arrêter, même en plein été, puisque ces installations datent de plus de 50 ans. Certaines pièces ne peuvent plus être trouvées par le directeur de ces infrastructures. Donc, il y a urgence à empoigner ce dossier pour pouvoir en parler avec les acteurs principaux que sont le Canton du Jura et les maires d'Ajoie avec lesquels nous comptons bien travailler sur ce dossier puisque je vous rappelle que, pour l'instant, ils ne sont que propriétaires de la patinoire; les charges de fonctionnement, en totalité, sont imputées à la ville de Porrentruy.

La séance qui a eu lieu avec le SIDP a permis de définir le cadre, de nous permettre de demander à nos différents interlocuteurs, - nous avons ouvert une piste avec un partenariat public-privé -, de réactiver cette piste dans le nouveau contexte financier, de savoir si il y a une possibilité de poursuivre cette voie avec ce partenaire-là ou alors revenir à un financement public standard mais pour cela il fallait bien définir l'enveloppe budgétaire que nos partenaires étaient en mesure d'accorder à la réhabilitation de ces deux infrastructures.

M. Frédéric Caillet se déclare partiellement satisfait vu qu'il y manque le délai par rapport au Conseil de ville.

7/ Question de M. Pierre-Olivier Cattin

Selon les rumeurs persistantes, les autorités cantonales auraient décidé de supprimer le subside cantonal qu'elles accordent en cas de rénovation d'immeubles sis dans les centres anciens des localités, notamment en ville de Porrentruy dans le cadre d'un projet-pilote.

Cette décision surprendrait d'autant plus que, lors de la récente campagne d'élection des autorités cantonales, le ministre des finances a, à plusieurs reprises, affirmé que la santé des finances du Canton était rétablie et que les effets positifs de la récente amnistie fiscale déploieraient des conséquences bénéfiques importantes en faveur des collectivités publiques.

Une telle décision cantonale léserait gravement une ville comme Porrentruy dont le centre ancien est particulièrement digne de protection. De plus, la période d'essai d'application de cette mesure n'étant pas terminée, cette suppression aurait de quoi nous étonner.

Nous demandons donc au Conseil municipal s'il est au courant de cette décision et si, le cas échéant, il envisage de se manifester par une très vive réaction à qui de droit ?

Réponse de M. François Laville : Le Conseil municipal a connaissance des éléments qui ont été évoqués par M. Pierre-Olivier Cattin.

Bien évidemment cette information n'a pas encore été, à ma connaissance, officiellement confirmée. Elle suscite, au sein du Conseil municipal, un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes qui ont été formulées dans les mêmes termes que ceux utilisés par l'interpellateur.

Au cours de ces prochaines semaines nous allons effectivement vérifier la véracité de cette perspective, intervenir auprès des autorités cantonales pour exprimer notre déception et notre volonté de voir ce programme se poursuivre d'une manière ou d'une autre. Il est bien clair, à partir des informations que nous recevrons, que des décisions devront être prises de manière à ce que l'effort engagé puisse être poursuivi puisque, manifestement, et c'est tout le mérite de mon prédécesseur, ce programme a rencontré, sur toute une série de dossiers, des succès tout à fait évidents.

Préoccupations donc mais aussi fermeté de la part du Conseil municipal.

M. Pierre-Olivier Cattin se déclare satisfait.

8/ Question de Mme Isabelle Mioche Henry

Lors du Conseil de ville du 9 décembre 2010, nous avons débattu ici même de l'avenir des parcelles n° 2870 et n° 2032, sises dans le secteur des Pâles. Pour rappel, il nous était proposé par le Conseil municipal une modification du plan de zones, tant notre ville souffre du manque de parcelles à proposer aux particuliers, cette modification a, du reste, été refusée. Or, depuis quelques jours, la parcelle contiguë n° 2767, de type H3, propriété des Douanes, est en vente.

L'achat de cette dernière permettait à la Commune d'envisager plus sereinement une extension future de la Maison de l'enfance tout en gardant suffisamment de terrain pour de futurs concitoyens qui semblent apprécier particulièrement cette zone de notre ville.

Le Conseil municipal est-il au courant de cette mise en vente ? Si oui, quelle est sa position ?

Réponse de M. Marcel Bailly : Je remercie l'interpellatrice de cette question. Il est clair que la Commune de Porrentruy est intéressée à acheter des terrains pour l'habitat privé, l'industrie ou l'artisanat.

Je me suis rendu compte, par hasard, que cette parcelle était à vendre. Je suis allé tout de suite sur le site qui nous informait de cette vente. Celle-ci se fera en deux étapes; il faudra faire une première offre, il y aura une journée porte ouverte et, ensuite, une deuxième offre devra être faite par surenchère si on souhaite continuer.

Bien sûr, la Commune de Porrentruy est intéressée et fera le nécessaire pour éventuellement l'acquérir.

Mme Isabelle Mioche Henry se déclare satisfaite.

9/ Question de M. Ronald Cramatte

Le projet pilote Beuret jouxte le poids public communal. Le Conseil municipal peut-il nous dire quelle est la fréquentation de cette installation pas très esthétique et quel avenir il lui réserve ?

Réponse de M. le Maire Gérard Guenat : En ce qui concerne l'avenir de cette installation rien n'a encore été décidé puisque cette question n'est pas encore venue sur la table du Conseil municipal étant donné que dans ce secteur il y aura une future construction.

Par rapport à l'utilisation actuelle, les pesées, en 2009, ont été au nombre de 188 et, en 2010, de 163, ce qui représente respectivement 1'616,50 francs et 1'415 francs de recettes pour l'utilisation du poids public. Il faut bien admettre que ce poids public ne sert plus que pour quelques occasions. En clair, cela veut dire que toutes les activités qui étaient sur ce site auparavant ont été déplacées sur le site contre Courtedoux, en ce qui concerne le bétail. Néanmoins, la demande étant encore là, le poids public ne fait pas pour l'instant l'objet de revendications quelconque pour le supprimer. A l'avenir, il faudra peut-être revoir la configuration qui est donnée avec le nouveau bâtiment pour voir si on peut abandonner ce poids public parce que je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en installer un nouveau ailleurs alors que de nombreuses entreprises en ville de Porrentruy sont en possession de pese-camions, etc. On attend donc l'avenir qui sera donnée par la construction de ce nouveau bâtiment.

M. Ronald Cramatte se déclare satisfait.

M. le Président : Malheureusement, le temps destiné aux questions orales est écoulé. Trois questions n'ont pas pu être posées. J'invite les personnes concernées à les poser à la prochaine séance.

4. Réponse à la question écrite intitulée "Centre portugais à la rue des Tilleuls" (PCSI).

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 27 janvier 2011 par le groupe PCSI. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des représentants du groupe PCSI s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Victor Giordano : Dans sa réponse, le Conseil municipal indique à quel article du règlement le projet du Centre portugais contrevient. Mais il décide de ne pas appliquer ce règlement alors même qu'une association de quartier s'oppose à ce règlement. Vu ces éléments, le groupe PCSI n'est pas satisfait de la réponse.

5. Réponse à la question écrite intitulée "Sécurité des piétons au chemin des Vauches" (PCSI).

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 27 janvier 2011 par le groupe PCSI. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des représentants du groupe PCSI s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Victor Giordano : La réponse explique les dangers que représentent depuis plusieurs années le lieu dont la question fait l'objet. Mais le Conseil municipal n'envisage pas une solution qui "pourrait être appliquée" avant les vacances d'été. Alors, j'insiste sur le "pourrait" et les vacances d'été on suppose que ce sont celles de cette année mais en on n'est pas sûr, comme "pourrait" on n'est pas sûr non plus, donc nous ne sommes pas satisfaits de la réponse.

6. Réponse à la question écrite intitulée "Saint Jean parti, saint Glinglin s'imposera-t-il ?" (Passage).

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 27 janvier 2011 par le groupe Passage. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des représentants du groupe Passage s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Michel Hauser : Le groupe Passage n'est pas satisfait. Quoi qu'il en soit de ce qui est appelé "les auspices mystérieux et aléatoires de saint Glinglin", force est de constater qu'il n'y a pas de substance à cette réponse. On ne nous dit rien à propos de ce qui était requis dans la question, notamment des perspectives d'aménagement de l'endroit en cause et des modalités d'information à l'usage des riverains. La réponse fournie prétend qu'une réflexion globale est entamée, mais cette réflexion, pour l'instant, n'a manifestement pas dépassé le stade bien facile de la promesse de quelques fleurs. Il aurait été plus franc et plus correct de dire que la Municipalité ne s'est pas encore engagée sur le sujet. Espérons du moins qu'on y verra plus clair dans les tout prochains mois, pour reprendre une tournure charnière de cette bien petite réponse.

7. Réponse à la question écrite intitulée "Etat de la route de Coeuve sur le ban de Porrentruy" (Passage).

M. le Président : Cette question a été déposée à la séance du 27 janvier 2011 par le groupe Passage. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je demande à un des représentants du groupe Passage s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

M. Gérard Brunner : Hormis l'exhumation d'un avant-projet de 2003, il n'y a aucun élément de réponse à la question soulevée. Du fait, nous ne sommes pas satisfaits et nous nous réservons le droit de revenir sur cet objet ultérieurement.

8. Traitement du postulat intitulé "Accompagner et aider les associations de musique actuelle dans leurs aspirations" (PCSI).

M. le Président : Ce postulat a été déposé à la séance du 27 janvier 2011 par le groupe PCSI. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PCSI pour le développement de ce postulat.

M. Philippe Eggertswyler : Porrentruy, ville d'études et de culture, se doit de donner un signal fort pour favoriser l'éclosion et l'animation culturelle au sens large. Certaines disciplines culturelles des arts vivants, tels que le théâtre, le monde du spectacle ou des musiques acoustiques, disposent et disposeront, avec l'ouverture que l'on espère imminente de l'Inter, d'infrastructures de qualité adaptées à l'expression de leur art. Cependant, un vide reste à combler dans le domaine des musiques actuelles ou musiques plus fortement amplifiées qui s'expriment à travers divers collectifs que sont le Rock'Air, l'association Muzak ou plus individuellement à certains groupes musicaux locaux. Dans ces domaines, le constat est flagrant, notre région manque cruellement d'une infrastructure permettant la diffusion de musique actuelle.

Cette observation est relevée par un très grand nombre de musiciens, d'artistes jurassiens et de personnes passionnées par les musiques actuelles. Il est constaté que ce manque ne permet pas à ces jeunes jurassiens de développer leur métier ou leur passion, ni de se produire dans leur région dans des conditions correctes. Les salles de répétition font cruellement défaut, les salles de concert nécessitent la mise en place d'infrastructures mobiles coûteuses et déséquilibrent les budgets des associations.

Lors du forum des musiques actuelles du 8 janvier de cette année, l'accent a été mis sur, notamment, le besoin d'une infrastructure adaptée permettant aux groupes de musique de répéter, d'échanger et de se produire. Un local spacieux pouvant accueillir plusieurs centaines de personnes mais aussi la possibilité d'y installer une scène pour s'y produire seraient nécessaires.

Le délégué jurassien de la culture admet que les musiques actuelles sont les parents pauvres de la politique culturelle jurassienne car l'accent a davantage été mis sur la musique classique et les arts de la scène. Vu ce constat et après les contacts que nous avons pris auprès de certains membres d'associations, nous demandons au Conseil municipal d'appuyer les acteurs culturels de cette discipline dans leurs démarches visant à créer une infrastructure favorable pour les musiques actuelles.

Lors des discussions en lien à cet objet, certaines personnes ont manifesté l'idée d'acquérir les locaux de l'aérodrome, voire d'envisager d'anciens sites industriels désaffectés de la ville de Porrentruy, dans certaines friches à proximité de la gare ou dans la zone des Grandes-Vies. Ces sites sont en effet des espaces qui permettraient la création d'une salle de musique actuelle et répondraient à une réelle attente au sein de notre population et particulièrement au sein de notre jeunesse.

La ville de Porrentruy doit, par son histoire et sa sensibilité, favoriser le développement de la culture sous toutes ses formes et elle doit montrer une volonté d'étudier la possibilité de réaliser ce projet. Certains relèveront que cet objet fait partie du programme de législature du Conseil municipal. Je répondrai que beaucoup d'autres motions ou postulats ont été déposés au Conseil de ville depuis plusieurs années et que nous avons traité des sujets clairement évoqués dans le programme de législature. Ce postulat n'en demeure pas moins utile, en particulier dans une période où le signal politique fort du législatif de Porrentruy en faveur de sa jeunesse aurait sans conteste un retentissement très positif auprès des propriétaires pouvant être concernés par une réaffectation de leur bâtiment en maison des musiques actuelles. De plus, dans le sillage des réflexions cantonales sur cette question, il n'est pas du tout exclu que la Maison cantonale des musiques actuelles ne puisse voir le jour dans la cité des Princes-évêques. Tout reste ouvert sur cette question, comme cela m'a été confirmé par les autorités cantonales en la matière. Donc, je vous invite, chers collègues du Conseil de ville, d'accepter ce postulat, afin de donner un véritable signal politique attendu par toute une partie des acteurs culturels de notre région. Je vous remercie de votre soutien.

M. Thomas Schaffter : Comme vous avez pu le découvrir dans vos dossiers, le Conseil municipal accepte le postulat sur les musiques actuelles déposé par le groupe PCSI. Pour plusieurs raisons, la première est que le souci de doter les musiques actuelles d'une infrastructure adaptée est inscrite dans le programme de législature de l'exécutif et va tout à fait dans le sens du postulat déposé. La deuxième est qu'un tel postulat clairement soutenu par le législatif ce soir constituerait, à n'en pas douter, un appui important dans la recherche de solutions aux côtés des acteurs de ce domaine artistique.

Il faut aussi admettre que la période est propice à l'activation de ce dossier. En effet, comme cela a été relaté dans la presse récemment, deux forums se sont tenus récemment à Delémont, forums visant à identifier les besoins et les attentes des acteurs de la musique actuelle. Très rapidement, ceux-ci ont manifesté à plusieurs reprises leur sentiment d'être les parents pauvres des disciplines artistiques dans le Canton. C'est dans cet esprit que le délégué cantonal à la culture a décidé de créer plusieurs groupes de travail pour coucher sur le papier les revendications et les besoins. Pour avoir participé au deuxième forum qui s'est tenu le 9 avril dernier à Delémont, j'ai pu mesurer, en effet, les attentes de ces jeunes musiciens, dont une partie représentait de manière relativement importante Porrentruy et sa région. Le constat est clair : difficulté à trouver des salles de répétition, des studios d'enregistrement, des salles de concerts équipées et à capacité de spectateurs suffisamment importante susceptible de garantir un équilibre financier à leur manifestation. D'où l'idée de défendre la création d'une Maison des musiques actuelles dans le Jura, ça a été la proposition qui est ressortie du deuxième forum. Des pistes visant à trouver une infrastructure aussi bien à Delémont qu'à Porrentruy ont été évoquées par certaines personnes ou associations lors de ce forum.

Aux yeux des jeunes musiciens, il n'est pas certain qu'il faille une seule Maison des musiques actuelles pour l'ensemble du Jura, il se peut aussi que deux infrastructures, avec leurs spécificités chacune puissent naître à deux endroits différents, à Porrentruy ou à Delémont. En ce sens, Porrentruy pourrait aussi être le maillon de cette chaîne en construction par la mise à disposition d'un lieu adéquat. Porrentruy a d'autant plus un rôle important à jouer dans ces constellations culturelles en devenir qu'il peut constituer une véritable tête de pont en collaborations culturelles transfrontalières en plein essor. Pour n'en citer que quelques-unes, les festivals Evidanse, Impetus ou encore Fest'hiver sont des réalisations actuelles des

associations culturelles et centres culturels qui montent des projets du côté suisse et français. Une réflexion importante est d'ailleurs engagée par le Conseil municipal pour positionner très fortement Porrentruy comme un maillon indispensable - car le plus proche - de toute relation culturelle avec nos voisins et amis français, en particulier dans la perspective de l'ouverture prochaine de la salle de l'Inter, que tout le monde, à une exception près, attend. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal accepte ce postulat et vous invite également à le soutenir. J'aimerais aussi évoquer les pistes sérieuses qui sont actuellement étudiées à Porrentruy par ces associations. Je tiens à relever un contact que j'ai eu avec M. Daniel Bortolin, président du Rock'Air Festival, qui réfléchit sérieusement à l'aménagement d'une salle des musiques actuelles sur Porrentruy, avec une préférence pour le site de l'aérodrome, comme la presse s'en est fait l'écho. Il est clair, pour le Conseil municipal, que l'exécutif ne va pas se substituer aux associations ou aux groupes musicaux. Par contre, le postulat parle surtout de soutien et d'accompagnement et, dans ce sens-là, l'exécutif soutien le postulat proposé par le PCSI.

Mme Aline Nicoulin : Comme l'a dit le postulant, nous aimerions juste rappeler le fait que sous le programme de législature 2009-2012, accessible à tous sur le site internet de Porrentruy.ch sous "Culture et sport", on trouve le point 2.4 "Rechercher activement une salle pour les concerts de musique amplifiée". Notre groupe ne saisit pas complètement la démarche du Conseil municipal qui a accepté ce postulat. Est-ce que la norme veut que pour que les points du programme de législature se réalisent, nous déposions postulats et motions ? Nous osons espérer que non !

Bien que notre groupe soit évidemment favorable à la recherche de lieu d'échange et de rapprochement, la forme ne nous convient pas totalement.

Le groupe PLR estime que de tels postulats ne servent qu'à occuper inutilement les Conseillers de ville et les Conseillers municipaux. Bien que nous ne souhaitons pas entraver la démarche du postulant, mais cependant afin de ne pas mettre d'eau à ce moulin et de ménager un peu de notre précieux temps et celui des scrutateurs, le groupe PLR s'abstiendra de voter sur ce sujet.

M. Victor Egger : Notre ville compte de nombreuses associations et groupes de musique qui réalisent un travail remarquable dans l'animation de notre cité. Il leur est malheureusement difficile, voire impossible, de trouver des lieux adaptés pour les répétitions et l'organisation de concerts. Les salles existantes et actuellement disponibles ne sont pas ou que très peu adaptées à l'organisation de concerts.

Les salles comme celle du Séminaire sont certes intéressantes mais demandent un travail énorme pour l'aménagement de la scène et de la sonorisation. De plus, elles ne sont pas prévues pour la mise en place de ces équipements spécifiques. A cela s'ajoute les coûts de location et de montage qui représentent des montants importants que les associations ont bien du mal à amortir. Les bénévoles passent de nombreuses heures à monter et équiper ces salles. Rares sont les soirées de concert où les associations rentrent dans leurs frais.

L'attrait d'une ville passe également par son offre culturelle. Avec la rénovation de l'Inter, nous avons déjà fait un grand pas. Mais il faut également un place pour des musiques plus pointues comme le rock, le reggae, l'électro ou le jazz qui se sentent souvent mal à l'aise dans des salles trop grandes.

Les musiques actuelles ne demandent pas des lieux surdimensionnés. Une scène pratique et facile à aménager et des locaux de stockage et de répétition suffiraient. Notre ville compte de nombreux locaux et bâtiments vides qui seraient idéals pour ce genre d'infrastructures.

Le PCSI, dans sa volonté de bien faire aborde également la danse dans son texte. De notre point de vue, il est certes noble d'associer le maximum de thème dans le présent postulat mais nous voyons mal comment associer une salle de concert avec une salle de danse. Toutefois, cela a le mérite de poser le doigt sur un fait : notre ville manque cruellement d'espace pour l'expression artistique.

Pour le groupe socialiste, il est nécessaire de donner un signal positif à toutes les personnes qui oeuvrent à l'animation culturelle de notre ville, c'est pourquoi nous accepterons ce postulat et enjoignons les autres groupes à en faire de même.

Mme Francine Chapatte : Disons-le d'emblée, le groupe Passage soutiendra le postulat. Le sujet est d'actualité, un besoin réel existe, une étude vaut donc la peine d'être menée. En avant la musique mais, si c'était possible, pas trop fort.

M. Philipper Eggertswyler : Je vais quand même réagir à ce que j'ai entendu par rapport à Mme Nicoulin et au groupe radical. Je suis étonné d'entendre dire par Mme Nicoulin et le groupe PLR qu'ils ne veulent pas perdre de temps pour un postulat de cette envergure. Je trouve que c'est un petit peu ne pas avoir de considération pour les jeunes artistes que nous avons dans la région et j'aimerais dire, au-delà de ça, que je ne vous ai pas entendus avoir de tels propos lors des discussions qui ont eu lieu dans différentes motions ou postulats qui ont été traitées au sein de ce Conseil de ville, comme pour la question de rapprochements intercommunaux ou alors le vœu de l'équilibre des comptes communaux.

Je trouve donc dommage que vous ayez eu ces propos à l'égard de nos artistes jurassiens et de notre jeunesse jurassienne.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé "Accompagner et aider les associations de musique actuelle dans leurs aspirations" à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

9. Traitement de la motion interne interpartis intitulée "Prises de positions du Conseil municipal dans les convocations aux séances du Conseil de ville, relatives au traitement de motions et postulats".

M. le Président : Cette motion interne a été déposée à la séance du 27 janvier 2011. Le Bureau du Conseil de ville ayant donné sa position par écrit, je cède la parole à un des motionnaires pour le développement de la motion.

M. Pierre-Olivier Cattin : Le texte de la motion interne est relativement clair et ne nécessite pas un grand commentaire.

En fait, il n'est pas très aisé pour les groupes de débattre sans connaître avec plus de précision le pourquoi de telle ou telle prise de position concernant les demandes de transformations de motions en postulats, le refus d'une motion ou le refus d'un postulat.

Nous demandons une prise de position extensive mais quelques phrases argumentaires qui permettent aux groupes de se forger une opinion en vue de la séance de plénum. Ça permettrait également aux groupes qui ne disposent pas d'un relais au Conseil municipal d'en savoir un peu plus et de connaître les intentions du Conseil municipal. Le groupe PCSI est cosignataire et co-initiateur de la motion interpartis qui concerne les prises de position du Conseil municipal relative aux traitement des motions et postulats et il soutiendra unanimement le texte.

M. Marcel Meyer : Lorsque nous nous sommes penchés sur la motion interne dont l'intitulé est presque aussi longuet que le texte du contenu proprement dit, il n'est pas apparu nécessaire à notre groupe de débattre très longuement sur la teneur et les détails qui sont soumis à notre appréciation, tant ils découlent de la logique et du bon sens.

En effet, à notre sentiment, les demandes formulées dans la motion sont tout simplement naturelles, tant il est vrai que le fait d'avoir un peu de substance à croquer avant de débattre au sein des groupes, nous oriente de manière plus claire sur les vues et les prises de position du Conseil municipal et, par là même, peut en raccourcir d'autant des interminables débats.

Dès lors, même si l'on pourrait imaginer que les quelques lignes explicatives, transmises par le Conseil municipal orientent les débats et qu'elles pourraient quelque peu annihiler notre sens et notre vocation de législatif, nous sommes d'avis que cette formule prévaut largement sur les minimes inconvénients qui pourraient en découler.

C'est donc dans ce sentiment que notre groupe acceptera à l'unanimité cette motion.

M. Gérard Reusser : Notre groupe, dans son intégralité, approuve le texte de cette motion interne qui, si elle est acceptée, apportera une clarté et une efficacité appréciable aux débats.

Actuellement, il est souvent difficile de comprendre les raisons qui amènent le Conseil municipal à prôner un certain point de vue quant au traitement de motions et postulats déposés par le législatif. Il faut en effet se rendre compte que les Conseillers de ville n'ont pas une connaissance des dossiers aussi approfondie que les membres de l'exécutif, ceux-ci disposant parfois d'éléments, s'ils étaient communiqués aux différents groupes, qui suffiraient bien souvent à justifier leur position. Cette manière de faire éviterait certaines confusions ou incompréhensions des Conseillers de ville. Le débat pourra ainsi être ciblé dès le départ et particulièrement constructif, ce que souhaite justement le texte de la motion. Nous allons donc accepter cette motion interne et recommandons aux autres groupes d'en faire de même.

M. Gérard Brunner : Il n'y a pas besoin d'aller bien loin pour trouver des justificatifs à cette motion. Il suffit de prendre les points 8, 10 et 11, les réponses sont trop lapidaires de la part du Conseil municipal. Il est possible qu'il ait des éléments en main qui nous seraient fort utiles. De sorte, le groupe Passage approuvera cette motion.

M. Charles Freléchoux : Il y a toujours eu, autant que je me souviens, au Conseil de ville des spécialistes des règlements pour couper les cheveux en quatre. Ce soir, c'est moi qui vais endosser ce costume pour

rappeler une chose; aussi bien dans le cadre de la motion interne qui nous est proposée aujourd'hui que celle pour les procès-verbaux du Conseil de ville, c'est très bien de voter une motion mais tant que ce n'est pas traduit par une modification dans le règlement du Conseil de ville pour moi juridiquement ça ne vaut rien.

Il faudra donc penser à avoir un service après vente ultérieurement et je pense que c'est de la compétence du Bureau de nous proposer à l'occasion une modification du règlement sur ce point.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion interne intitulée "Prises de positions du Conseil municipal dans les convocations aux séances du Conseil de ville, relatives au traitement de motions et postulats" à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Traitement de la motion intitulée "Une place de parking digne de ce nom : l'Esplanade des Tilleuls" (PLR).

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 27 janvier 2011 par le groupe PLR. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe PLR pour le développement de la motion.

M. Fabrice Briot : Le groupe PLR a déposé il y a quelque temps une motion demandant à ce que l'aménagement de l'Esplanade des Tilleuls soit revu fondamentalement. Il s'agit tout d'abord de resituer la problématique dans son histoire.

Cet espace était dédié autrefois aux élèves de l'Ecole primaire pour la pause de 10 heures et un kiosque s'y dressait. Ca n'a jamais été un espace vert mais bien une place caillouteuse. Les arbres ont grandi et l'espace a changé d'affectation, ceci dès que les garçons et les filles ont eu l'autorisation de jouer ensemble, sur la même place. Il est devenu très rapidement un parking pour voitures. Les bancs, tout comme les arbres, ne sont plus en très bon état.

Cet endroit est stratégiquement intéressant. Il se situe à l'entrée ouest de la ville et est proche des commerces de la vieille ville ainsi que de la piscine couverte, son parking est souvent plein. Il permet également à des habitants de la vieille ville d'y garer leur voiture. Les personnes qui assistent à des spectacles ou des concerts dans les salles du haut de la vieille ville sont également demandeurs de places de parc. Sans oublier les personnes qui se rendent au temple ou à l'église, soit pour les cérémonies habituelles, soit pour les cérémonies particulières, enterrements par exemple. Et nous ne manquerons pas de mentionner la procession de la Fête-Dieu qui occupe cet espace. Une amélioration de l'ensemble de la place ne saurait que combler les attentes de tous les utilisateurs.

Si nous avons proposé de moderniser cette place, c'est que nous avons plusieurs raisons dignes d'intérêt, notamment :

- Les utilisateurs, tout d'abord, se plaignent de la qualité de revêtement puisqu'il s'agit d'une sorte de poussière blanche s'incrustant partout qui se transforme très vite en gadoue lorsqu'il pleut.
- Ensuite, cet espace une fois aménagé pourrait également accueillir des manifestations diverses : foires, expositions, etc. procurant ainsi un nouvel essor à des activités régulières organisées par l'Union du commerce d'Ajoie et du Clos du Doubs.
- Une meilleure gestion de l'espace offrirait davantage de places pour les véhicules.
- Une belle place ne pourrait être qu'un atout supplémentaire pour notre ville et donner une image attractive aux visiteurs.

Les modifications proposées respectent l'esprit de la place. Des tilleuls seront plantés en même quantité, puisqu'il s'agit de la rue des Tilleuls, mais des tilleuls plantés différemment pour gagner de la place; des bancs organisés autrement seront installés pour donner envie de s'y asseoir. Enfin, un revêtement de sol permettant le parcage optimisé des voitures avec un marquage au sol pour éviter le parcage sauvage et gagner quelques places sera posé, le type de revêtement est à discuter naturellement, en tenant compte des aspects techniques ou encore écologiques. Sans oublier un rabaissement de la place pour faciliter l'accès et accroître l'espace à disposition; en effet, l'espace en ville est précieux et il s'agit bien évidemment d'en tirer le meilleur profit.

De tels aménagements ont un coût et nous pensons qu'il serait tout à fait imaginable qu'un horodateur central soit installé si cela s'avère nécessaire. Un macaron pourrait également être vendu aux utilisateurs réguliers.

Nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux dans des délais très courts. Nous refusons la transformation en postulat, sachant que les motions ont parfois du mal de se réaliser; pour ne citer qu'un exemple, parlons de la place demandée par motion pour les camping-cars qui attend sa réalisation depuis très très longtemps.

Pour conclure, nous aimerions vous rappeler que des projets ont déjà été discutés, que des esquisses ont été établies et que rien n'a été réalisé, faute d'une impulsion donnée par un groupe de personnes ou par manque de volonté forte exprimée par le pouvoir politique de notre ville. La transformation en postulat risquerait encore une fois de repousser les projets aux calendes grecques.

Nous vous invitons à soutenir la motion afin que la Municipalité prenne très rapidement les devants en établissant un plan d'aménagement du lieu et faisant effectuer les travaux pour répondre à l'attente des commerçants et habitants de la vieille ville. Merci pour votre soutien et votre attention.

M. Claude Rebetez : Il est vrai que la problématique des places de parc en ville de Porrentruy est tout à fait importante et risque de devenir un petit peu préoccupante dans les deux années à venir, je pense que ça c'est quelque chose d'indéniable.

Dans la motion que vous présentez, il y a effectivement cette problématique de l'Esplanade des Tilleuls. Le Conseil municipal s'est longuement penché sur cet objet et a regardé tous les aspects qui sont avancés dans votre motion. Sur pratiquement tous les aspects nous sommes entièrement d'accord avec le tableau que vous venez de brosser, avec les éléments qui sont décrits de façon assez précise aussi dans la motion.

En préambule, je vous donne les éléments pour lesquels c'est incontestable et incontesté. Il y a tout d'abord, effectivement, cette nécessité de trouver des places de parc en ville de Porrentruy par rapport à différentes fermetures ou différentes constructions. Pour la place des Tilleuls proprement dite, elle est effectivement dans un très mauvais état, vous relevez extrêmement justement que par temps sec il y a de la poussière, par temps de pluie il y a des flaques d'eau et de la boue et ceci n'est pas très remarquable au niveau de l'image que ça peut donner.

Un autre élément que vous relevez de façon tout à fait juste et pertinent c'est le fait que les tilleuls en question sont vieux et qu'ils devraient être remplacés pour la plupart. Vous avez aussi tout à fait raison de signaler qu'il faudrait donc un toilettage de fond et le revêtement devrait permettre un parking beaucoup plus approprié. Je dirais que vous ouvrez même le débat avec plusieurs possibilités, le bitume, les "pavés-gazon" ou peut-être même d'autres solutions.

Vous me direz mais alors pour quelles raisons le Conseil municipal demande la transformation de cette motion en postulat ?

Il y a deux éléments dans la motion qui sont contraignants et qui nous interpellent un tout petit peu. Il s'agit de la notion du nombre de places de parc. A deux endroits dans votre motion vous dites clairement qu'il s'agirait de gagner quelques places de parc, d'une part en rabaissant le niveau de la place et, un peu plus loin dans votre avant dernière ligne, il est dit clairement que le parking sauvage et désordonné qui règne aujourd'hui incite effectivement à un déficit de places de parc donc il faudra gagner des places de parc. C'est cet élément-là et uniquement cet élément-là qui nous interpelle un tout petit peu parce qu'en réalité on est d'accord sur le fait qu'il faut réhabiliter cette place, on est d'accord qu'elle doit continuer d'être affectée à des éléments de parking, ça c'est indéniable. Par contre, on pense qu'il serait intéressant d'étudier le mariage ou une meilleure cohabitation entre les voitures, les nouveaux tilleuls qui seront plantés, les espaces qu'on peut appeler de détente pour ceux qui s'arrêtent sur un banc ou qui pique-niquent parfois à midi, de façon que ça soit plus agréable car il est vrai que pour ces utilisateurs des bancs ça ne doit pas être extraordinaire de pratiquement devoir pique-niquer sur les pare-chocs des voitures qui sont pratiquement attenants aux bancs. Ce qu'on souhaite, ce n'est pas de faire un toilettage rapide, marquer des places de parc et essayer d'en gagner un maximum mais essayer de faire en sorte qu'il y ait une véritable cohabitation, quitte à perdre deux ou trois places de parc et c'est là la problématique, ou un véritable mariage, si vous me passez l'expression, entre les voitures, les nouveaux tilleuls, des petits espaces verts, un ou deux massifs fleuris, des bancs, etc.

C'est-à-dire que la place des Tilleuls soit véritablement une place accueillante et pas simplement un parking.

M. Charles Freléhoux : Disons-le d'emblée, le groupe démocrate-chrétien partage tout à fait le constat dressé dans la motion déposée par le groupe libéral-radical : l'état de l'Esplanade des Tilleuls est déplorable. Cet adjectif s'applique d'ailleurs aussi bien aux arbres séculaires qu'au revêtement de la place, si tant est que de la chaille et des nids de poules puissent être qualifiés de revêtement. Notre groupe estime qu'il est grand temps de procéder à une véritable réfection de cette place et non plus de se contenter d'égaliser plus ou moins le terrain par des réparations de fortune.

Si nous partageons le constat relatif à l'état de la place des Tilleuls, le groupe PDC-JDC se démarque de ses voisins politiques de droite en ce qui concerne la manière de conduire ce dossier. En effet, nous estimons qu'un investissement non négligeable doit être consenti pour faire de cette esplanade un espace digne de se trouver aux portes de la vieille-ville. Or, nous imaginons mal procéder à un quelconque investissement sans qu'une réflexion de fond sur l'avenir et, par corollaire, la manière d'aménager cette place ne soit menée au préalable. Par définition, cette manière de procéder correspond à la qualification

juridique du postulat et le groupe PDC-JDC se rallie donc à la proposition du Conseil municipal de transformer la motion en postulat.

La question de fond que pose la réfection de l'Esplanade est naturellement celle de son affectation. Nous le savons tous, il serait souhaitable que chacun se déplace avec des moyens de transport répondant aux exigences strictes du développement durable et du respect de la planète. Mais voilà, cela relève du monde idéal et nous, en tant que représentants du peuple, nous devons composer avec la réalité, en particulier avec le fait que nombre de nos concitoyens, à commencer par moi-même je l'avoue, se déplacent encore en voiture parfois par choix mais souvent par nécessité. Par ailleurs, il est illusoire de penser que supprimer un parking tel que l'Esplanade des Tilleuls contribuera à réduire l'utilisation de la voiture dans une région aussi périphérique que le Jura. Le groupe PDC-JDC partage donc l'idée que cette place doit garder une affectation prioritaire de parking. Par contre, nous pensons qu'il existe une très grande marge de créativité entre la réalisation d'une place de stationnement pure sur laquelle on essaie de parquer le plus de véhicules possible et la réalisation d'une esplanade entièrement dévolue à la verdure. Le groupe PDC-JDC favorise donc la création d'un espace public mêlant harmonieusement places de stationnement et verdure avec, en particulier, la plantation de nouveaux tilleuls.

La réflexion autour de la réfection de l'Esplanade des Tilleuls devrait être l'occasion de régler certains problèmes que l'usage actuel du site rend criards. En premier lieu, il conviendrait de mettre fin à l'utilisation de la place par des véhicules ventouses. Sur ce point, les expériences menées ailleurs ont démontré que la meilleure façon d'assurer une meilleure rotation des véhicules est de rendre le stationnement payant durant la journée. Le groupe PDC-JDC souhaite donc vivement que cette option soit intégrée à la réflexion. En second lieu, il apparaît évident que le parking des Tilleuls sert de manière prépondérante comme parking pour le personnel et les élèves des différentes écoles situées dans le haut de la ville car il est de notoriété publique que ces différentes écoles ont un important déficit en places de stationnement à offrir à leurs utilisateurs. Partant, il nous semblerait logique que le Canton soit invité à participer financièrement aux travaux qui seront réalisés dans une mesure qui reste à déterminer.

Pour les motifs que je vous ai exposés, le groupe PDC-JDC soutiendra donc le texte pour autant qu'il soit transformé en postulat; à défaut, notre groupe refusera très majoritairement la motion.

M. Jean-Luc Plumey : Le groupe PCSI a étudié attentivement la motion déposée par le groupe PLR relative à l'aménagement de l'Esplanade des Tilleuls.

Il est également d'avis qu'une place de parking digne de ce nom a toute son utilité à cet endroit.

Il soutiendra cependant la transformation de la motion en postulat car il ressort de nos discussions qu'avant d'entreprendre des travaux de réfection tels que souhaités, il serait utile d'élargir la réflexion sur l'aménagement à moyen terme de ce secteur de la ville.

Nous pensons par exemple que, dans le cadre de la réhabilitation de la vieille ville, qui devrait être une de nos priorités dans les prochaines décennies, la création d'un parking souterrain dans le haut de la ville serait vraisemblablement fort judicieuse.

Sa réalisation sous l'Esplanade des Tilleuls, avec un prolongement vers l'est sous la place de jeux du Séminaire, voire dans une étape ultérieure sous la place Blarer-de-Wartensee est une éventualité et semble relativement aisée. La topographie des lieux permettrait l'accès des véhicules sans grande difficulté à partir du croisement du chemin de l'Oiselier et de la rue des Tilleuls, alors qu'un accès pour les piétons pourrait déboucher à l'intérieur même de la vieille ville.

En laissant la priorité sous forme de location par exemple aux habitants du quartier, une telle infrastructure constituerait indéniablement un atout important pour la réhabilitation de la vieille ville, du moins dans ce secteur.

Aussi, avant d'investir pour la réfection de la surface de cette esplanade, le groupe PCSI pense qu'il est nécessaire d'élargir la réflexion et notamment d'étudier la faisabilité et l'opportunité du projet exposé.

En cas de refus de la transformation de la motion en postulat, le groupe PCSI déposera une motion "Esplanade des Tilleuls bis" demandant la réalisation d'un projet de parking souterrain dans ce secteur.

Mme Irène Merçay : Sentimental ! L'auteur principal de cette motion, malheureusement absent ce soir, est en somme un grand sentimental : il a la nostalgie du bon ordre des choses, celui qui veut que les places de parc à voitures soient bien alignées, que les tilleuls soient jeunes et vigoureux plutôt que vieux et cassants, que les surfaces soient propres en ordre, sans flaque ni boue. C'est son droit et il est pleinement respectable. Mais alors, tant qu'à être sentimental, pourquoi ne pas prôner le retour à l'ancestral parc de délasserment, avec rétablissement d'un kiosque à musique comme il en existait un autrefois en son centre, ça serait, du reste, une façon parmi d'autres de donner suite au postulat qui vient d'être accepté pour favoriser les musiques actuelles ? En d'autres termes, pourquoi tout subordonner à la sacro-sainte bagnole, un tas de tôle après tout, et à ses exigences urbanistiques accaparantes ?

Le groupe Passage, quant à lui, conçoit bien qu'il y a un problème de places de parc dans le haut de la ville et que cela se fait au détriment des habitants de ce secteur, des enseignants du Lycée et aussi de

certaines commerçants de la ville. Mais il considère qu'il ne faut pas agir au coup par coup, place après place; il faut, au contraire, concevoir une politique d'ensemble, comme cela a du reste été prévu dans la récente motion du PLR dite "Pour de nouvelles places de stationnement en plein air".

Et puis, refaire toute la place des Tilleuls de la façon qui est préconisée, en en rabaisant le niveau, cela ne manquera d'avoir un coût, un coût conséquent pour un résultat qui, lui non plus, ne sera pas à la hauteur ! Et pourquoi donc la rabaisser ? Et puisqu'on parle de voitures et de belles mécaniques, c'est peut-être le moment de rappeler l'existence d'un certain frein, un frein à l'endettement !

Donc, tout bien pesé, le groupe Passage n'acceptera pas la motion et s'abstiendra en cas de transformation en postulat. Il considère, en effet, qu'il est primordial de développer un concept global du stationnement en ville de Porrentruy avant de se lancer dans des opérations ponctuelles telles que celle qui est prévue au cas présent et d'inclure un projet dans le plan financier.

M. Stéphane Berdat : Le groupe socialiste va refuser et la motion et le postulat. Nous sommes d'accord avec un certain nombre de constats; l'état du revêtement de l'Esplanade des Tilleuls est en très mauvais état, la nécessité qu'il y aurait d'avoir une vue d'ensemble, nous sommes d'accord sur cela. Mais, nous contestons le fait qu'il y ait un grave problème de stationnement en ville de Porrentruy. Si on vise un stationnement à 20 ou 30 mètres de son lieu de travail ou de son magasin, il est clair qu'il y a un problème de stationnement. Si on va à 200 mètres ou 230 mètres, je dis 230 mètres pour une raison que vous allez comprendre après, il n'y a pas véritablement, je pense, de problème de stationnement.

L'Esplanade des Tilleuls est un lieu qui, dans une conception revisitée de l'ensemble de l'urbanisme du haut de la ville de Porrentruy, pourrait avoir une autre affectation que celle actuellement. Je vous rappelle que, d'ici peu, l'entrée ouest deviendra importante avec l'achèvement de la Transjurane et tout ce qui est situé de ce côté-là de la ville de Porrentruy, le parking de l'ancienne usine Lang dont il a été question dans une motion du parti socialiste qui sera traitée bientôt, mais aussi ce potentiel magnifique espace qui fait écho, en fait, avec la rénovation en face du Séminaire, nous font penser qu'il y a mieux à faire que d'installer un parking.

Nous pensons qu'il y a mieux à faire car un parking il y en a déjà un, à 230 mètres exactement de ce parking. Vous pouvez y aller, vous longez le mur de St-Paul et, à la bifurcation de la rue du Lomont, vous verrez qu'il y a un parking qui est constamment vide. Il se trouve à 230 mètres de celui-là. A mon avis, il y aurait lieu, avant d'investir massivement dans une nouvelle réalisation qui n'est pas un besoin, de bien signaler ce parking pour que les professeurs, les utilisateurs de l'Esplanade des Tilleuls aient une alternative. Il n'est pas dans notre esprit de vouloir bannir la voiture de la ville de Porrentruy ou du haut de la ville de Porrentruy. Il s'agit donc de trouver une solution qui soit en phase avec la capacité urbanistique de cette ville. La volonté que nous avons c'est de la rendre encore plus jolie et plus attractive; ce sont deux raisons qui nous conduisent à dire non à la motion, bien évidemment, mais aussi au postulat.

M. le Président : M. Briot, je me permets de vous demander si vous maintenez votre motion ou si vous souhaitez la transformer en postulat.

M. Fabrice Briot : Vu ce qui a été dit et vu que le Conseil municipal est conscient des lacunes qu'il y a au niveau de l'Esplanade des Tilleuls, nous acceptons de transformer la motion en postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé "Une place de parking digne de ce nom : l'Esplanade des Tilleuls" par 25 voix contre 8.

11. Traitement de la motion intitulée "Pour une composition plus démocratique des commissions municipales" (Passage).

M. le Président : Cette motion a été déposée à la séance du 27 janvier 2011 par le groupe Passage. Le Conseil municipal ayant donné sa réponse par écrit, je cède la parole à un des représentants du groupe Passage pour le développement de la motion.

M. Michel Hauser : A tous niveaux - municipal, cantonal et fédéral - de notre système politique suisse, les commissions constituent un rouage essentiel du fonctionnement démocratique. Elles sont, je cite "des instances importantes de proposition, de préavis et de contrôle", comme on pouvait le lire dans l'édition de juin 2009 du très officiel Journal de Porrentruy - officieusement appelé aussi la PRAVDA, abréviation de Petite Revue Autosatisfaite Valorisant les Décisions de nos Autorités !!! C'est dans les commissions que les opinions se font et se défont, que les avis s'expriment et s'amalgament le mieux, que les propositions constructives se forment.

On pourrait donc s'attendre, dans un esprit de logique et d'équité, à ce que les commissions soient composées d'une manière telle que le paysage politique s'y reflète le plus précisément possible. C'est le cas partout ou presque. Presque, car Porrentruy semble constituer une rare exception. Dans notre cité, l'article 39 du ROAC stipule - c'est rappelé dans le texte de la motion - que les "membres des commissions permanentes sont nommés par le Conseil municipal proportionnellement au nombre de suffrages recueillis par les partis aux élections au Conseil municipal", fin de citation et je répète ces derniers mots "... proportionnellement au nombre de suffrages recueillis par les partis aux élections au Conseil municipal". Je ne sais quelle est l'origine d'une telle disposition - cela mériterait une recherche historique - mais cette disposition est vraiment bien singulière et particulière.

Ailleurs, en effet, c'est en principe en fonction du résultat des élections au Conseil général ou au Conseil de ville que les commissions sont constituées. Il n'y a pas besoin d'aller chercher des exemples bien loin :

- A Delémont, le Règlement d'organisation de la Commune municipale, du 10 avril 1988, dit ceci, à son article 42 chiffre 2, à propos de la composition des commissions municipales, je cite : "Chaque parti représenté par un groupe au Conseil de ville, selon l'article 6 du règlement du Conseil de ville, obtient un siège. Le solde des sièges est attribué selon le système proportionnel en tenant compte des suffrages recueillis à l'élection du Conseil de ville".
- A Bassecourt, l'équilibre démocratique est assuré en d'autres termes, mais d'une façon tout aussi large; l'article 42 chiffre 2 du Règlement d'organisation de la Commune mixte de Bassecourt, du 30 novembre 1987, indique que le Conseil général, qui est compétent pour la nomination des commissions permanentes, "veille à assurer au sein des commissions une juste représentation des composantes de la population".
- A Moutier, l'article 9 du Règlement d'organisation de la Commune municipale, du 13 mai 2002, est libellé comme suit : "Le Conseil de ville nomme les membres des commissions permanentes et les membres de celles dotées d'un pouvoir décisionnel proportionnellement aux suffrages obtenus par les différents partis lors des dernières élections du Conseil de ville".
- A St-Imier, le règlement d'organisation de la Commune municipale, du 2 décembre 2001, prévoit en son article 8 que pour l'élection des membres des commissions, "les suffrages obtenus lors de la dernière élection du Conseil de ville sont déterminants".

Et l'on pourrait multiplier les exemples de la sorte, il suffit de les chercher sur internet.

Donc, Porrentruy se singularise par ses dispositions réglementaires qui ne constituent pas un modèle d'ouverture démocratique. C'est à cela que la motion entend remédier.

Le groupe Passage est bien placé pour formuler une telle proposition d'ouverture, lui qui, durant l'actuelle législature, est présent avec cinq membres au Conseil de ville mais n'a pas droit à une représentation dans les commissions, faute d'avoir concouru au niveau des élections à l'exécutif. Vous pourriez dire qu'il suffirait au groupe Passage de présenter des candidatures au Conseil municipal lors des prochaines élections pour avoir accès aux commissions; le groupe Passage y songera en temps utile. Mais, sans plus tarder, dans le souci de préparer l'avenir pour tous les mouvements citoyens, dans le souci de permettre à tout parti ou tout groupement dûment représenté au législatif d'avoir logiquement accès à ces lieux de débats essentiels que sont les commissions municipales, le groupe Passage demande que les dispositions soient prises, dans le ROAC, pour que les commissions municipales, à tout le moins, soient composées proportionnellement au nombre de suffrages recueillis non plus aux élections au Conseil municipal, mais aux élections au Conseil de ville. La logique le veut, l'équité le commande, la démocratie le requiert. Tout concourt en somme, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à ce que, à l'instar du Conseil municipal, vous acceptiez cette motion. Merci d'avance pour l'accentuation des usages démocratiques à Porrentruy.

M. le Maire Gérard Guenat : Dans la réponse que je vous donne sur l'acceptation de cette motion de la part du Conseil municipal, je ne serai peut-être pas aussi bref que les deux mots qui figurent dans l'ordre du jour puisque vous avez souhaité tout à l'heure que l'on développe nos prises de positions. Néanmoins, je vous rappelle que le Conseil municipal accepte cette motion pour deux raisons :

- La première : si cette nouvelle formule est adoptée par votre Conseil dans quelques minutes, elle sera, à l'avenir, la même que ce qui est le plus souvent pratiqué dans les Conseils communaux sur l'ensemble du territoire cantonal, voire même à l'extérieur ainsi qu'au niveau cantonal, vous l'avez très bien déclaré tout à l'heure.
- La deuxième raison : cette modification souhaitée dans notre ROAC de l'article 39 reflètera l'expression la plus juste des diverses sensibilités politiques données par les résultats des futures élections communales au niveau du Conseil de ville et non pas celui des élections au Conseil municipal.

Si vous acceptez cette motion, le Conseil municipal admet également que celle-ci soit traitée en parallèle au postulat qui avait été développé par le PCSI en janvier 2010 et intitulé "Constitution des commissions et droit de vote".

Donc, on fera une modification du ROAC sur ces deux articles si, tout à l'heure, vous acceptez la motion que le Conseil municipal vous recommande.

Mme Elisabeth Crevoisier Cerf : Le groupe socialiste soutient naturellement la motion du groupe Passage et souhaite la modification du ROAC. Cette modification va dans le sens d'une meilleure représentativité de toutes les sensibilités politiques en ville de Porrentruy.

Le système actuel empêche les partis politiques actifs dans la vie locale d'avoir des représentants au sein des commissions municipales parce que ces partis ont décidé de ne pas présenter de candidat au Conseil municipal.

L'exemple du groupe Passage lors des dernières élections a montré cette incongruité de manière évidente, mais cela pourrait concerner d'autres partis car aucun parti n'est à l'abri du désamour des électrices et des électeurs.

Cette motion renforce la représentativité de toutes les forces politiques et va donc dans le sens de plus de démocratie.

Nous la soutenons donc clairement.

M. Thierry Simon : Bien que notre groupe considère que le titre de cette motion est mal formulé, nous soutiendrons la proposition du groupe Passage. Mal formulé car le Conseil municipal est et a toujours été élu démocratiquement ! Ce qui ne va pas, cependant, c'est de prendre justement le résultat électoral du Conseil municipal comme référence. Notre groupe juge, en effet, que c'est le peuple qui doit être représenté au sein des commissions municipales et c'est le législatif bruntrutain qui constitue le mieux cette représentativité du peuple.

De ce fait, le groupe PLR soutiendra la motion.

M. Marcel Meyer : Le groupe PDC-JDC s'est aussi penché sur la motion présentée par le groupe Passage. Notre groupe étant largement partagé sur la question, nous n'entrerons pas forcément dans un large débat mais la liberté de vote est laissée aux membres de notre groupe.

M. Victor Giordano : Accepter la motion du groupe Passage est une question de simple bon sens. Ce qui concerne le législatif, c'est-à-dire les commissions, doit être fixé en fonction des résultats de l'élection du législatif; ce qui concerne l'exécutif doit l'être en fonction de l'élection de l'exécutif.

Il s'agit non seulement d'une question de bon sens mais aussi d'un principe démocratique élémentaire et fondamental; la séparation des pouvoirs est claire, on ne mélange pas l'exécutif et le législatif.

Le PCSI s'étonne d'ailleurs beaucoup que notre règlement contienne cette disposition absolument contraire aux principes démocratiques. On peut s'étonner que le Service des communes ait accepté ce dispositif réglementaire qui, comme l'a dit le motionnaire, n'existe dans aucune autre commune du Canton du Jura.

Le PCSI soutient par principe, par fondement démocratique, la motion qui nous est proposée. Nous le faisons d'autant plus volontiers que l'aspect pratique et consécutif de cette motion nous sera défavorable. En effet, si l'on se réfère aux dernières élections communales et aux suffrages obtenus par chaque parti à l'élection du Conseil de ville et que nous attribuons les sièges d'une commission municipale de neuf membres, comme le prévoit le ROAC, la nouvelle répartition, selon le mode préconisé par le groupe Passage, aboutit à ce que le PCSI perde un siège et que ce siège aille au groupe Passage. Pour nous, ce n'est pas très important pour deux raisons. Premièrement parce que les principes démocratiques sont plus importants que l'importance des commissions municipales. Deuxièmement, en raison du rôle particulier des commissions municipales de Porrentruy; nous ne sommes pas ici au Parlement cantonal où les commissions ont la possibilité d'émettre des propositions que le Gouvernement doit soumettre au Parlement. Ici, les commissions municipales sont des organes consultatifs; elles émettent des avis et le Conseil municipal peut en faire ce qu'il veut, les accepter, les rejeter sans même donner d'explications, d'ailleurs. Donc, c'est tout à fait différent mais, ici, il faut retenir la question de principe et je m'étonne que les représentants du parti démocrate-chrétien, qui comporte justement dans le nom même de leur parti la notion de démocrate, puissent avoir un avis divergent sur cette question. Mais comme nous sommes assez larges d'esprit, nous laissons à chacun le soin de résoudre lui-même ses propres contradictions. Cela dit, nous souhaitons que les autres soutiennent cette motion.

M. Charles Freléchoux : J'aimerais quand même préciser que tous les intervenants, je crois, ont parlé d'un terme important ce soir, c'est le terme "démocratie". Enfin, où sommes-nous ? J'aimerais rappeler à tout le monde, ce qui a été relevé par le représentant du groupe radical, que le Conseil municipal est élu directement par le peuple, ce n'est pas l'émanation du Conseil de ville, etc. Je peux tout à fait comprendre qu'il y a de très bons motifs pour accepter cette motion, mais je n'aimerais pas qu'on dise que calquer la composition des commissions sur l'élection au Conseil municipal est antidémocratique, ce n'est pas vrai. Il

est d'ailleurs démocratique que chaque mouvement politique puisse présenter des candidats au Conseil municipal; si certains ne veulent pas le faire par choix, je ne vise absolument personne qu'on soit clair là-dessus, c'est eux qui prennent cette responsabilité mais ne disons pas que l'élection au Conseil municipal n'est pas démocratique.

M. Michel Hauser : Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit et apporter une précision à la considération du groupe PLR, le titre de cette motion ne veut pas dire du tout et ne sous-entend pas du tout que le Conseil municipal pourrait être élu d'une façon qui ne soit pas démocratique, là n'est pas le problème.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée "Pour une composition plus démocratique des commissions municipales" à la majorité évidente. Il y a 1 avis contraire.

12. Approuver la modification partielle du plan de zones concernant les parcelles n° 1509, n° 1512 et n° 1513, sises Sur Roche de Mars.

M. le Président : Pour ce point, nous allons d'abord traiter de l'entrée en matière, puis du fond du sujet. Tout d'abord je demanderais à M. Marcel Godinat, directeur du Thermoréseau, de ne pas participer ni au débat, ni au vote conformément à l'article 14 du ROAC.

ENTREE EN MATIERE

M. Claude Rebetz : Je suis persuadé que vous avez lu extrêmement attentivement le rapport du Conseil municipal relatif à cette modification partielle du plan de zones.

Je ne vais pas reprendre tout le rapport mais simplement certains éléments qui méritent d'être précisés. Je crois que vous avez pu comprendre qu'il y avait véritablement une nécessité d'une nouvelle centrale de chauffe. Deux éléments le prouvent; lors de la construction de la centrale de Bellevue et des conduites attenantes, il y avait une prévision de 74 raccordements, en 2011, on en est à 270 raccordements. Force est de constater le succès tout à fait remarquable du Thermoréseau. Ceci a un élément quelque peu contradictoire; tout simplement, à cause de cette consommation croissante, la centrale est obligée d'utiliser du mazout en appoint à l'énergie du bois. Par cet élément-là, on entre presque, si vous me passer l'expression, en contradiction puisque initialement le Thermoréseau était prévu pour palier, voire remplacer cette énergie par le mazout.

Plusieurs sites ont été étudiés. Je reviens peut-être sur deux sites :

- Le site de La Rasse : il paraît idéalement placé vu que c'est une ancienne carrière. C'est exactement la même configuration du site actuel mais, au niveau du Canton, il est prévu que cette carrière serve de décharge pour des matériaux inertes. Il y a une autre problématique, c'est que le passage des véhicules qui transportent les copeaux engendreraient un certain nombre de problèmes, notamment depuis le giratoire de la Coop jusqu'au site en question.
- A la demande du Canton, le site de l'hôpital a été étudié. Le Canton disait, à juste titre, que, finalement, puisque l'hôpital est un très grand consommateur pourquoi ne pas mettre cette centrale de chauffe d'appoint à cet endroit-là. De cette manière, on se rapproche des utilisateurs et ça pourrait paraître être une bonne solution. Toutefois, après avoir examiné cette possibilité, les promoteurs du Thermoréseau se sont rendu compte que si on injecte de la chaleur dans une centrale d'appoint depuis cet endroit-là, elle ne passe pas par les sas intermédiaires pour alimenter correctement le reste de la ville. C'est un problème de configuration de tuyaux et, donc, ça va un petit peu à l'encontre de ce qui est recherché puisque le but est véritablement d'amener de l'énergie sur la partie est de la ville. Pour le site de l'hôpital, il y a aussi deux autres éléments qui sont contradictoires; c'est, bien sûr, l'aspect paysager, tout le monde conviendra que c'est un site intéressant et remarquable donc on aurait eu une problématique d'implantation par rapport à cela. Il faut aussi tenir compte des patients de l'hôpital. Il y a également une autre problématique, c'est la montée de la Presse qui, là aussi, avec un passage fréquent de camions n'aurait pas été l'idéal.

Ce sont les raisons pour lesquelles, finalement, on s'est acheminé sur une réflexion à l'est de la ville. Alors, vous me direz tout naturellement qu'un endroit pouvait être idéal, c'est celui Sous Roche de Mars, à la zone industrielle puisque, finalement, on a une zone à disposition, pourquoi n'a-t-on pas utilisé cet élément-là ? Si ça n'a pas été retenu c'est, essentiellement, pour trois raisons. Il faut rappeler que c'est quand même une zone qui est dévolue, à son origine, au développement d'industries liées à la microtechnique et à l'horlogerie. Donc, le but est de réserver cet espace à ce type d'industries. Le deuxième élément, c'est l'aspect paysager, même si la centrale de chauffe, comme vous la connaissez à

l'entrée de Porrentruy, du côté du cimetière, n'est pas quelque chose qui, si elle n'est pas intégrée dans une carrière, à un fort impact dans un paysage, ça serait totalement différent dans cette zone industrielle car c'est un des premiers regards que l'on a sur la ville de Porrentruy car, en sortant de l'autoroute, c'est exactement ce coup d'œil qu'on a et c'est là qu'on a, le soir en particulier, cette vue tout à fait remarquable sur les bâtiments éclairés de notre ville.

Ensuite, il y avait un élément technique. On aurait pu imaginer mettre cette centrale de chauffe un tout petit peu plus loin que la ferme Courtet, la pente l'aurait permis. Toutefois, il y avait une autre problématique : les manœuvres des camions auraient été extrêmement difficiles car on est sur une route cantonale, à l'entrée de Porrentruy, donc ce n'était pas l'idéal. C'est la raison pour laquelle, tout en restant à l'est de la ville de Porrentruy, on s'est rabattu sur une parcelle qui se trouve juste en-dessus de la forêt. On a eu la chance d'avoir une parcelle communale, cette parcelle avait été acquise par la Commune de Porrentruy pour y établir un stand de tir. Le stand de tir étant parti du côté de Bure, cette utilité n'est plus d'actualité mais le terrain est, par contre, toujours en mains de la Municipalité.

Je relève simplement quelques avantages de ce site. Au niveau paysager, je pense que vous êtes convaincus que cette centrale, en partie abritée par la forêt, ne sera pas véritablement visible par les personnes qui viennent dans notre ville. Un autre avantage est très important; il y a un accès routier extrêmement aisé à proximité immédiate de l'autoroute. Il ne faut pas oublier que le Thermoréseau ne s'alimente pas au niveau de sa matière première qu'en Ajoie puisqu'il va chercher ses copeaux aux Franches-Montagnes et dans le Jura bernois. En fait, les sources d'approvisionnement sont toujours plus au-delà de la région de Porrentruy. Autre avantage, on est assez éloigné des secteurs construits et, dans la planification envisagée avec le Canton au niveau des nouveaux espaces à construire, on a effectivement cette partie qui se trouve en face de Sous Roche de Mars, de la zone industrielle, qui sera amenée à devenir une zone d'habitations. Donc, il n'aurait pas été bienvenu de mettre une centrale trop proche de cet élément-là.

Ensuite, il y a un avantage qui s'est déclaré après coup et qu'on voit dans la partie énergétique, c'est la proximité d'une ligne à haute tension qui permet de réinjecter le courant qui sera fabriqué directement dans cette ligne à haute tension. Donc, on a là un éventail supplémentaire intéressant pour cette nouvelle centrale.

Dès que le site a été retenu, il y a eu un examen préalable au niveau du Canton. Lors de cet examen préalable, un certain nombre d'organismes ont été consultés. Lors de ces discussions, les représentants du monde agricoles ont dit qu'il était dommage d'utiliser la totalité de la parcelle qui appartenait à la Commune pour l'implantation de cette nouvelle centrale et qu'il serait peut-être bienvenu qu'une partie de cette centrale puisse s'ériger dans la forêt. Les contacts ont été pris avec la Bourgeoisie. La Bourgeoisie est entrée en matière et c'est cette proposition qui vous est faite aujourd'hui, c'est qu'il y ait une partie de la parcelle agricole qui soit affectée à ça mais aussi une partie de la forêt de la Bourgeoisie, pour 4'564 mètres carrés en tout, puisqu'il y a une partie de la forêt et les chemins d'accès. A partir de ces négociations, on peut dire que les derniers obstacles ont été levés et que le Canton a avalisé son examen préalable. Il faut quand même préciser que ces négociations ont pris un certain temps puisque ça fait plus d'une année et demie que l'on travaille sur ce projet.

Un élément important au niveau du développement durable : c'est parce qu'il y a un niveau toujours plus ample des ventes de chaleur du Thermoréseau qu'on a pu envisager de faire un couplage "chaleur-force"; c'est quand même intéressant par les temps qui courts et avec les catastrophes qui se sont passées. En effet, la nouvelle centrale couvrira 12 à 15% de la demande en électricité de Porrentruy. Ce n'est donc pas seulement un élément de chauffage mais, en plus, cette nouvelle centrale de chauffe permettra de générer de l'électricité.

Pourquoi cet objet passe devant le Conseil de ville ? On est dans une modification du plan de zones. Les deux parcelles concernées sont actuellement affectées au milieu agricole et une parcelle est réservée au milieu forestier. Pour implanter une centrale de chauffe à cet endroit, il faut absolument changer l'affectation de ces deux parcelles. Une précision très importante car finalement c'est quand même le peuple qui aura le dernier mot dans cette procédure, si vous-mêmes et ensuite le peuple allaient refuser cette modification du plan de zones, en aucun cas l'affectation ne redeviendra industriel, ces parcelles resteront à leur état initial, soit en zone agricole et en zone forestière.

Ce qui est demandé ici c'est que vous vous prononciez pour un préavis favorable de cette modification du plan de zones. Je le répète, il s'agit de transformer deux parties des parcelles n° 1512 et n° 1513 en zone pouvant accueillir une centrale de chauffe mais uniquement à cet effet et pas pour autre chose et aussi une partie de la parcelle de la Bourgeoisie qui se trouve en milieu forestier.

Peut-être encore une précision, c'est un des rares objets où, du point de vue démocratique, il faut une double acceptation. L'assemblée bourgeoise s'est prononcée le 27 avril dernier sur cet objet. Je peux vous annoncer ici, mais je pense que vous le savez déjà, que l'assemblée bourgeoise a accepté à une très large majorité cet échange de terrain et cette possibilité d'implantation d'une nouvelle centrale de chauffe, en partie en forêt, puisqu'il y a eu une seule opposition.

Concernant les différents échanges qui ont été négociés avec la Bourgeoisie, la décision du Conseil municipal est de dire que ces terrains seront effectivement attribués au promoteur du Thermoréseau sous la forme d'un droit de superficie, de façon à ce qu'il puisse exploiter cette centrale sur une durée la plus longue possible, de même que la convention qui a été signée avec la Municipalité pour le Thermoréseau proprement dit.

La suite de la procédure : vous allez donner votre préavis, ensuite le Corps électoral se prononcera le 26 juin prochain. Je précise encore que c'est après coup qu'il y aura le dépôt d'un permis de construire. Ce permis ouvre bien sûr les droits d'opposition et c'est seulement lorsque les délais seront impartis et tenus que les travaux pourront véritablement commencer. Le but étant d'arriver vers fin 2012 à ce que tout soit opérationnel car il y a une volonté de certains grands consommateurs, que ça soit l'école professionnelle, que ça soit la Coop, que ça soit Esplanade, d'utiliser le Thermoréseau. Donc, c'est aussi la raison pour laquelle on a voulu activer au maximum ce dossier car il y a des intérêts importants pour la ville de Porrentruy.

M. Laurent Barotte : Le groupe Passage souscrit pleinement au principe du recours maximal aux énergies non polluantes ou peu polluantes comme l'est le système de chauffage à distance par le bois. Il adhère tout à fait à l'idée d'implanter en notre ville une nouvelle centrale de chauffe, dont le besoin est avéré. Du coup, il souscrit au projet d'installer une telle centrale à l'endroit prévu, à l'est de Porrentruy - même s'il y a longtemps que l'on sait de quel bois se chauffent les habitants de cette partie de la ville ! Et, par conséquent, il approuvera la modification partielle du plan de zones qui est requise pour cela.

Il tient cependant à faire quelques remarques, au passage :

- La première, c'est que les plans fournis en appui du dossier sont bien sommaires : on parle de forêts dans le secteur mais elles n'apparaissent pas sur ces plans; en outre, les limites cadastrales ne sont pas mises en évidence selon les normes. Même notre géomètre maison, ici présent, ne s'y retrouve pas, ce qui n'est pas peu dire.
- La deuxième, c'est que les conditions d'accès au futur site de la centrale méritent d'être affinées : d'après ce qu'on peut en comprendre sur les plans et d'après les explications du dossier, il y a encore des progrès à faire, notamment en ce qui concerne le flanc sud à propos de la jonction avec la route cantonale.
- La troisième se rapporte à la prise en compte des intérêts agricoles; le dossier souligne à quel point il a été pris soin de réduire autant que possible l'emprise sur les terrains agricoles, après consultations des représentants du monde agricole - Chambre d'agriculture, Société d'agriculture d'Ajoie, Association des paysans et paysannes d'Ajoie sont expressément citées. Fort bien. Mais on aurait aimé qu'un pareil souci prévale dans le cas abordé lors de notre séance de mars dernier à propos des terrains de l'aérodrome; il n'en fut rien, à propos de ces bonnes terres à l'autre extrémité de la ville. Deux poids, deux mesures, donc, ce qui n'est à la gloire ni de la Municipalité ni à celle des milieux agricoles.

Cela dit, on le répète, le groupe Passage approuvera la modification partielle du plan de zones dans ce secteur de Sous Roche de Mars. Il se réserve le droit de formuler encore quelques considérations dans la discussion de détail.

M. Charles Freléchoux : Il m'appartient de vous présenter la position du groupe PDC-JDC relative à la modification du plan de zones demandée sous point 12 de l'ordre du jour afin de permettre à Thermoréseau de construire une nouvelle centrale de chauffe. Oh, la présentation de ce point dans ses grands principes ne crée pas vraiment de suspens en ce qui me concerne. En tant que membre du Conseil de Ville, comment en effet renier le soutien massif apporté à Thermoréseau par cette même assemblée le 27 janvier dernier suite à l'incendie dont la société a été la victime ? En tant que citoyen de Porrentruy, comment ne pas vouloir continuer à encourager le développement de ce réseau de chauffage à distance respectant les principes du développement durable alors que la Municipalité a été dès le départ un partenaire et client convaincu de Thermoréseau ? Enfin, étant client très satisfait de Thermoréseau depuis plus de dix ans à titre privé, comment ne pas vouloir assurer la sécurité de l'approvisionnement de notre chauffage à distance en créant une nouvelle centrale de chauffe ? Vous l'aurez donc compris, c'est un grand oui que notre groupe adressera en guise de réponse à la demande de modification partielle du plan de zones dont nous avons à traiter ce soir.

Toutefois, derrière l'enthousiasme qu'il serait difficile de ne pas adopter en pareille circonstance, notre groupe s'est tout de même arrêté sur les détails du dossier, en particulier sur l'emplacement de la future centrale de chauffe. En effet, nous ne pouvons pas ignorer que la modification du plan de zones telle que proposée ainsi que la construction subséquente de la centrale de chauffe soustrairont des terres à l'agriculture. Or, les grandes lignes de la politique actuelle en matière d'aménagement du territoire postulent que l'on réduise lorsque cela s'avère possible les emprises sur la zone agricole. Au cas d'espèce, ce souci de réduction a été pris en compte puisque la logique a voulu que la centrale soit

partiellement située en zone de forêt, ce qui prend tout son sens si l'on s'en réfère au combustible utilisé. Du reste, nous constatons avec satisfaction que tous les milieux concernés, à savoir aussi bien agricoles que sylvicoles, se sont finalement déclarés d'accord avec le projet. D'ailleurs, la réflexion qui agite actuellement la Suisse à propos d'une possible sortie du nucléaire nous conduit au même constat : le choix de produire de l'énergie à partir de sources renouvelables, qu'il s'agisse d'eau dans le cas des barrages, de vent dans le cas des éoliennes ou de bois dans le cas du Thermoréseau ne peut se faire sans devoir accepter certains inconvénients, qu'il s'agisse d'atteintes au paysage ou d'emprises agricoles. Enfin, demeure éventuellement ouverte la question du bien-fondé de l'emplacement proprement dit. Sans naturellement prétendre avoir toutes les compétences techniques que rassemblent les personnes qui ont élaboré ce dossier, notre groupe a estimé que l'implantation de la nouvelle centrale de chauffe Sur Roche de Mars prend tout son sens si l'on prend en compte l'isolement relatif du site et, en parallèle, sa proximité d'une bretelle autoroutière. En effet, cette situation permettra de réduire au minimum les nuisances de fonctionnement, en particulier celles du trafic routier induit.

En conclusion, le groupe PDC-JDC acceptera avec enthousiasme la modification du plan de zones qui nous est soumise; il vous invite également à en faire de même afin de donner un signal clair non seulement à Thermoréseau mais également à la population qui sera appelée à se prononcer prochainement sur cet objet.

M. Pierre-Olivier Cattin : Le groupe PCSI soutient la modification partielle du plan de zones concernant les parcelles sises Sous Roche de Mars. L'extension de l'activité du Thermoréseau est importante pour Porrentruy, "Cité de l'énergie", et nous nous associons à tous ceux qui favorisent cette forme durable de production de l'énergie.

M. Frédéric Caillet : Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt de la proposition du Conseil municipal pour la modification partielle du plan de zones Sous Roche de Mars.

En effet, l'utilité du chauffage à distance est d'une grande importance à nos yeux et elle n'est plus à démontrer !

Chacun aura eu l'occasion de s'intéresser de loin ou de près au Thermoréseau mais, néanmoins, il y a quelques points importants que je tiens à relever ici ce soir :

- Le chauffage à distance dessert l'agglomération de Porrentruy-Fontenais. Reconnu d'utilité publique par les autorités fédérales et cantonales, il a déjà remplacé 25 millions de litres de mazout par du bois déchiqueté, ce qui a permis de réduire de plus de 72'000 tonnes les émanations de CO₂ dans la région.
- Cela rejoint aussi l'ambitieuse politique énergétique de la Municipalité de Porrentruy. C'est en effet avant tout grâce au Thermoréseau que notre ville s'est vue attribuer le label "Cité de l'énergie". Encore quelques efforts et la Commune pourra obtenir le précieux "Gold-Label".
- Un habitant de Porrentruy rejette aujourd'hui 5 tonnes de CO₂ contre 7,3 tonnes en moyenne suisse. En 2020, l'objectif visé est de descendre ici à 4,5 tonnes par habitant alors qu'au niveau national les projections en prévoient 5,8 tonnes.
- La construction d'une seconde centrale permettra une augmentation des ventes de chaleur à terme de l'ordre de 80 %, ce qui correspondra à une économie annuelle de 6 millions de litres de mazout. 60 % de la demande en chaleur seront ainsi couverts par le chauffage à distance dans notre ville.
- Cerise sur le gâteau : la production d'électricité verte, dans le cadre d'une installation de couplage chaleur-force, permettra de couvrir entre 12 et 15 % des besoins totaux en électricité de Porrentruy, soit l'équivalent de la consommation de 2500 foyers.

En ce qui concerne l'emplacement, nous constatons qu'après plusieurs propositions celui qui a été retenu s'avère être le plus approprié. En effet, les avantages évoqués dans le rapport de présentation sont éloquentes. Il permettra en outre de répondre favorablement et rapidement à de nombreuses demandes importantes de raccordement, notamment Coop, Esplanade, CPP, etc.

L'exclusion de toute autre activité que celles liées au Thermoréseau dans cette nouvelle zone d'activités nous paraît pertinente.

Pour rappel, l'assemblée bourgeoise de Porrentruy, en séance du 27 avril, a accepté à une très large majorité les échanges de terrains nécessaires à cette réalisation. A noter que le défrichement partiel sera compensé par des mesures écologiques qui comprennent la création de huit îlots de bois mort et d'une mare à batraciens.

Enfin, au niveau du Canton, le Thermoréseau correspond en tous points à la volonté politique exprimée par le Gouvernement qui vient de constituer un groupe de travail pour définir la stratégie énergétique cantonale 2035 qui vise la sortie du nucléaire et une autonomie énergétique maximale.

A l'heure où le glas du nucléaire à long terme a sonné, la construction d'une deuxième centrale s'avère donc impérieuse. Elle est comme un grand bol d'air très frais.

Donnons-lui la possibilité de s'agrandir et de se développer et, ainsi, de pouvoir contribuer de manière

décisive à un approvisionnement substantiel en énergies renouvelables. Si tout se passe bien, elle redeviendra aussi la plus grande centrale à partir de l'énergie-bois de Suisse.

Le groupe PLR de Porrentruy tient à remercier le Conseil municipal ainsi que la société Thermoréseau et plus particulièrement MM. Manuel et Marcel Godinat pour leur persévérance et leur engagement déterminant.

En conclusion et tenant compte de toutes ces considérations, le groupe PLR acceptera le projet de modification du plan de zones à l'unanimité. Il se réserve cependant le droit d'intervenir sur le fond du sujet lors des discussions de détails.

M. Vincent Siegenthaler : La modification partielle du plan de zones des parcelles situées Sous Roche de Mars a été approuvée par les représentants de la Bourgeoisie de Porrentruy, sous la forme décrite dans le rapport du Conseil municipal, avec toutes les mesures de compensations écologiques que ce type de projet implique.

Le développement des infrastructures du Thermoréseau de Porrentruy a déjà été soutenu par l'ensemble des Conseillers de ville, par le dépôt d'une résolution interpartis "Pour une chaleur au bois durable à Porrentruy" le 27 janvier 2011. Cette résolution invitait le Conseil municipal à soutenir le projet d'une nouvelle chaufferie dans une clairière, non loin de la ferme Fleury. Ce soir, trois mois plus tard, nous allons voter pour l'acceptation de la modification du plan de zones concernant ces parcelles et le Corps électoral le 26 juin prochain, ce dossier avance très rapidement et nous remercions le Conseil municipal.

L'extension du réseau de chauffage urbain à distance est toujours aussi ambitieuse, elle correspond à la politique énergétique responsable pour laquelle notre Commune s'est engagée depuis quelques années et l'obtention du label "Cité de l'énergie" est en grande partie due par son investissement dans un chauffage à distance à partir de l'énergie du bois.

Concernant l'approvisionnement d'une nouvelle chaufferie, notre Canton a la chance de bénéficier avec ces 32'000 hectares de forêts de l'un des taux de boisement les plus élevés de Suisse et la forêt jurassienne constitue une source d'énergie considérable et renouvelable pour ce type de chaufferie.

Les questions énergétiques sont devenues un enjeu majeur de notre société, ce type de projet nous permettra, à l'avenir, de supprimer et d'abandonner les chauffages électriques qui sont encore en service et de faire un effort substantiel pour un approvisionnement sans électricité nucléaire, du fait que le surplus d'énergie pourra alimenter le réseau électrique.

Pour ces raisons, le groupe socialiste acceptera la modification partielle du plan de zones concernant les parcelles sises Sous Roche de Mars.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Laurent Barotte : Lors de la séance à l'Hôtel des Halles, il y a peu près deux mois, il a été dit que dans le cadre d'une compensation écologique, une zone marécageuse serait aménagée en face de la STEP du Pont d'Able.

Très bien, cependant, il a aussi été dit que des couleuvres et des vipères seraient introduites pour équilibrer la chaîne alimentaire. De nombreux promeneurs, dont des enfants, fréquentent ce chemin et je trouve inutile et dangereux d'introduire de tels reptiles.

M. Victor Giordano : Je voudrais savoir s'il s'agit de vipères lubriques ou non ?

M. Victor Egger : Il n'y a pas de vipères et de couleuvres par ici, ce n'est pas un milieu adapté.

M. le Président : Merci M. Egger.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, à l'unanimité, la modification partielle du plan de zones concernant les parcelles n° 1509, n° 1512 et n° 1513, sises Sur Roche de Mars.

13. Divers.

M. le Président : 6 textes ont été déposés ce soir, soit :

- Une question écrite émanant de M. Frédéric Caillet intitulée "Qualité et contrôle de l'eau potable";

- Une question écrite émanant du groupe socialiste intitulée "Perspectives liées au programme d'encouragement à la rénovation de bâtiments en vieille ville";
- Une question écrite émanant du groupe Passage intitulée "Quel bilan pour le poste d'urbaniste municipal ?";
- Une question écrite émanant du groupe Passage intitulée "Toubib or not Toubib ?";
- Une question écrite émanant du groupe Passage intitulée "Qu'en est-il du projet de passage sous-voies à la gare ?" (Passage).
- Une question écrite émanant de M. Marcel Godinat intitulée "Utilisation d'un bien-fonds public comme support publicitaire".

M. Pierre-Olivier Cattin : Il y a bien eu la presse mais je n'ai pas fait attention. A ma connaissance, il n'y a pas eu d'annonce officielle de la nouvelle répartition des départements municipaux. Est-ce que M. le Maire pourrait nous donner juste un aperçu de la décision, c'est peut-être moi qui n'ai pas fait attention ?

M. le Maire Gérard Guenat : Je rappellerai que les médias ont été informés des mutations au sein du Conseil municipal et, à mon avis, cela a paru dans le journal.

Je vous présente le nouveau Conseiller municipal, M. Patrick Riat, qui a repris le département de l'éducation. M. Claude Rebetz a repris le département des travaux publics et M. François Laville a repris le département de l'urbanisme. Les autres n'ont pas changés, y compris le maire.

M. Hugues Leuenberger : J'aimerais vous signaler que j'ai mis un petit flyer à votre place. La fanfare municipale organise le Festival des fanfares d'Ajoie les 20, 21 et 22 mai prochains. Pour les gens intéressés, il y aura des concours le samedi après-midi et le samedi soir à la salle du Séminaire. Il y a pas mal de fanfares qui vont s'inscrire à la Fête fédérale des fanfares et vont profiter de tester leurs morceaux lors de ce festival. On a fait une petite innovation; le dimanche après-midi on va animer la vieille ville sous la forme de trois espaces. Il y en aura un devant le Lycée, un dans la cour de l'Hôtel-Dieu et l'autre se trouvera aux Malvoisins où chaque fanfare devra se présenter devant un public, ce qui fera l'objet d'un troisième concours. Alors si vous êtes à Porrentruy ce jour-là, vous êtes cordialement invités à suivre ces fanfares, merci.

M. Nicolas Babey : Le cinéma numérique et la 3D sont enfin arrivés à Porrentruy. Ce système de projection numérique et en 3D est en fonction depuis un petit mois, à la grande satisfaction des spectateurs qui ont déjà assistés à cette qualité excellente de projection. Cet équipement est la propriété de l'association des amis du Colisée qui l'a mis à disposition de propriétaire de la salle. Pour la plupart des citoyens qui se plaignent de ne pas être informés assez tôt de la programmation des films, sachant que ce système du numérique va garantir à l'exploitant d'avoir des films dans une durée relativement rapide, ça lui garantit de faire un programme sans problème pour 6 semaines. Je vous invite donc à aller passer au cinéma pour prendre l'adresse internet du site où celui-ci indiquera le programme pour les six prochaines semaines, ce qui vous évitera de vous déplacer à Audincourt ou ailleurs. Simplement, vous pouvez dire autour de vous que le numérique et la 3D sont installés et que ces installations donnent entière satisfaction.

M. Michel Hauser : Sans vouloir rallonger, j'aimerais juste rebondir sur l'information de M. Leuenberger, que je remercie, mais qui suscite un certain nombre de questions ou de remarques.

D'abord, en tant qu'adepte de la francophonie et de notre belle langue française, je m'étonne de cet amalgame entre le "Salut à l'Ajoie et le Monster massed band" même le professeur d'anglais qui est à côté de moi ne peut pas m'indiquer ce qu'est le "Whit Friday à Porrentruy". Qu'est que c'est ?

Mme Corinne Zwahlen : La fanfare municipale et Markus, en l'occurrence, vont diriger plusieurs fanfares d'Ajoie et de toute la Suisse qui viendront, pour la première fois, jouer. Ça, en termes de musique, c'est beaucoup plus parlant, comme les brass band.

M. le Président : S'il vous plaît, il n'y a pas de débat dans les divers. Merci.

M. Joseph Thierrin : En venant au Conseil de ville ce soir, je pensais qu'on allait battre un record de rapidité. On avait beaucoup de points à discuter où on était plus ou moins tous d'accord et on a entendu des blablas interminables. Je souhaite vraiment ardemment que les gens qui ont quelque chose à dire le disent beaucoup plus rapidement. Je vous remercie d'avance pour les prochaines séances.

M. Julien Loichat : Je vais mettre en application les propos de M. Thierrin et vais vous faire une annonce très rapide.

Deux dates importantes sont à noter dans vos agendas. Le 18 juin 2011, la Commission d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants met sur pied une cérémonie à l'intention des nouveaux habitants, des naturalisés et des promotions civiques. Toutes les personnes qui ont rejoint la ville de Porrentruy entre le 1^{er} mai 2010 et le 31 mars 2011 seront invitées à cette cérémonie. Pour les années suivantes, cette période ira du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.

La journée des personnes âgées qui est toujours une journée très très prisée en ville de Porrentruy aura lieu, comme habituellement, le week-end du jeûne fédéral, c'est-à-dire le 17 septembre prochain.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.55 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

D. Nicoulin